

2746.

1615

Fe Se 03

BCT/AFSN

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Déclaration de Politique de Population

Version provisoire

Octobre 2000

I. CONTEXTE

La polarisation du globe en zones économiques géostratégiques et le mouvement multidimensionnel et unificateur de la nouvelle ère de mondialisation qui l'accompagne, l'intégration régionale, les diverses initiatives sous régionales, engendrent nécessairement des implications politiques, culturelles, économiques, sociales et démographiques qui seront au cœur des rapports entre les peuples et les Etats au 3^{ème} millénaire.

A l'échelle de la planète, parmi ces implications - à côté des opportunités offertes par la mondialisation, à travers notamment le développement fantastique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'élargissement des partenariats dans tous les domaines, mais aussi à côté des multiples défis et enjeux dont cette mondialisation est porteuse pour les pays pauvres - figure au premier rang la gestion des dimensions économiques, politiques, culturelles et sociales des migrations internationales, dans l'intérêt réciproque des pays concernés, le respect à la fois du droit des Etats à limiter les migrations et le droit des individus à la mobilité.

Au niveau régional et sous-régional ; le Sénégal prend en compte dans ses stratégies de développement l'intégration régionale et sous-régionale qui transcendent les limites des micro-espaces de développement et préfigurent l'Afrique des peuples. Il est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), maillon important de la Communauté Economique Africaine (CEA) qui a consacré notamment la libre circulation des biens et des personnes et a contribué à la mise en place d'un Fonds de soutien à l'intégration. De même, les mesures en vigueur ou en cours d'élaboration dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) participent de sa transformation en un marché domestique concurrentiel.

Cette intégration dépasse le seul cadre économique, elle oblige à l'harmonisation dans plusieurs domaines : politique économique, bourse de valeurs, assurances, droit des affaires, systèmes de comptabilité, aménagement du territoire etc....

Au delà du respect de ses engagements pris dans le cadre de ces accords régionaux et sous-régionaux, la réussite du pari de l'intégration pour le Sénégal passera par une réponse vigoureuse aux défis internes portant sur le processus de désenclavement du pays et d'amélioration de ses facteurs techniques de production. Cette réponse doit contribuer globalement à l'amélioration des performances du développement économique et social à laquelle doit participer la résolution des problèmes de population.

Dans le cadre du CILSS dont le Sénégal est membre par ailleurs, les questions relatives aux aspects humains du développement et à la situation démographique du Sahel figurent parmi les préoccupations des politiques concertées. Cette prise de conscience de l'importance des interrelations population/développement s'est traduite en particulier par la mise en place au sein de l'Institut du Sahel d'un Programme Majeur en Population/Développement, après la restructuration du CILSS en 1994.

Eu égard aux faibles performances économiques et aux sévères conditions écologiques de la sous-région, les tendances démographiques dans le Sahel sont de plus en plus perçues comme des facteurs qui sont de nature à hypothéquer les efforts de développement. Ceci a été réaffirmé par les experts et les sociétés sahéliennes à travers le processus de réflexion sur le devenir du Sahel au XXI^e siècle.

De même, les pays du CILSS ont adopté en 1987 un programme d'action sur la population et le développement durable au Sahel, auquel le Sénégal a souscrit, et reconnaissent la nécessité de prendre en compte les acquis en la matière dans les stratégies de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.

Au niveau national ; la société civile s'affirme, de même qu'un mouvement associatif dynamique tourné vers l'auto-promotion des populations. La démocratie pluraliste, la libéralisation, la décentralisation, le dialogue ^{sénégal} général, la primauté du droit, la bonne gouvernance restent des principes qui guident l'action de l'Etat et garantissent aux individus la prise en charge de leur propre destin.

L'alternance à la tête du Gouvernement par la voie des urnes en mars 2000 est un acquis majeur qui balise désormais la voie à un renforcement de l'exercice des libertés et droits fondamentaux par le peuple sénégalais souverain, en ce nouveau millénaire.

L'actualisation de la politique de population sénégalaise se situe à la convergence de ces mouvances multiples, internationale, régionale, sous-régionale et nationale, qui doivent intégrer fondamentalement le développement humain durable au centre de leurs préoccupations.

II. PREAMBULE

Pays essentiellement agricole, ancienne colonie française ayant acquis son indépendance en 1960, le Sénégal est un pays côtier, d'une superficie de 196.722 km², situé à l'extrême ouest du continent africain entre 12° et 17° Nord, dans la zone soudano-sahélienne. Avec un relief généralement plat, il dispose d'une façade de près de 700 km entièrement ouverte sur l'océan atlantique.

Le Sénégal est composé de dix (10) régions administratives subdivisées en trente (30) départements, quatre vingt dix (90) arrondissements, quarante huit (48) communes, trois cent dix sept (317) communautés rurales et quelques quatorze mille (14.000) villages.

Son climat est de régime tropical sec. La sécheresse et la désertification connues ces dernières décennies ont sévèrement limité les possibilités de développement du pays dont la base économique repose, pour une large part, sur l'~~agriculture sous pluie~~ et le secteur primaire., *en particulier l'agriculture.*

Face à la crise de l'endettement, un fait majeur du contexte international, le Sénégal mène depuis deux décennies une politique d'austérité, et les réformes structurelles et sectorielles qu'il applique dans ce cadre lui ont permis d'assainir son cadre économique et de relancer sa base de croissance.

Malgré ces difficultés, le Sénégal a toujours manifesté un intérêt constant à l'égard des faits de population et de leur impact dans son développement. Il a participé activement aux trois conférences mondiales sur la population qui ont jalonné, sous l'égide des Nations-Unies, le XX^e siècle, et aux réunions africaines préparatoires de ces rencontres.

Au lendemain de la conférence de Bucarest sur la population et le développement tenue en 1974, fut mise en place, notamment, au Sénégal, une Commission Nationale de la Population dont le décret de création instituait un conseil interministériel placé sous la présidence du Chef de l'Etat et chargé de prendre des décisions politiques en la matière.

La 3^{ème} Conférence Africaine sur la Population, préparatoire de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994, s'est déroulée à Dakar. La déclaration qui en est issue porte le nom de Dakar/Ngor.

Tout au long des décennies qui ont suivi l'Indépendance la prise en compte des questions de population dans les mesures de développement est demeurée un souci majeur du Gouvernement. L'illustration peut en être donnée par l'adoption de mesures de divers ordres.

En guise d'exemples on peut noter :

- la prise des dispositions juridiques décisives, relative à la maîtrise des facteurs démographiques : loi sur le domaine national de 1964, Réforme de l'Administration Territoriale et locale de 1972, code de la famille de 1973 (texte soucieux de protéger la cellule familiale et ses membres), abrogation partielle en 1980 de la loi française de 1920 interdisant la propagande anticonceptionnelle, en 1996 lois relatives à la décentralisation et en 1999 loi pénalisant les violences et sévices contre les femmes, etc...;
- la mise en place d'un dispositif institutionnel apte à créer les conditions d'un bien-être social ; création de départements ministériels et d'organes consultatifs nationaux consacrés au développement humain ;
- l'adoption de stratégies de développement ayant un impact certain sur les paramètres démographiques : stratégies de soins de santé primaire, protection maternelle et infantile, option de la planification spatiale comme moyen de rationalisation de la répartition de la population, choix matérialisé par l'existence d'une Direction de l'Aménagement du Territoire et d'un Plan National d'Aménagement du Territoire, mise en œuvre de projets de développement poursuivant des objectifs socio-démographiques ;
- enfin, la mise en place d'une base scientifique appréciable, grâce à la réalisation de deux recensements de la population, de trois enquêtes démographiques et de santé et de nombreuses études, à la fois quantitatives et qualitatives, pouvant donner des orientations politiques fondées sur des connaissances pertinentes en matière de population.

La Déclaration de Politique Population adoptée en 1988 a constitué un premier cadre de référence théorique ayant permis pendant douze années d'orienter les programmes de population/développement mis en œuvre sur le territoire.

A la suite de l'adoption de cette déclaration, notamment, deux Programmes d'Actions et d'Investissements prioritaires quinquennaux en matière de population ont été exécutés avec nos partenaires au développement (coopération multilatérale comme bilatérale). D'autres programmes sectoriels tels que le PDIS, le PANAF, le PNAT, le PDEF et le PNAE s'inscrivent dans les objectifs de cette politique. Des acquis certains sont notés. Ils sont relatifs à la baisse amorcée de la fécondité, à l'amélioration de la santé juvénile et infantile, à une meilleure prise de conscience de l'importance des questions de population auprès de la collectivité nationale, décideurs comme leaders d'opinion, à une meilleure perception de la parenté responsable. Cependant, des efforts restent encore à faire en vue de réaliser, davantage, la baisse de la mortalité générale mais surtout infantile, juvénile et maternelle, la correction des déséquilibres régionaux dans l'occupation de l'espace national, la maîtrise de la croissance urbaine et de la pression anthropique sur l'environnement, le suivi de l'impact des migrations internes et internationales et des implications démographiques de la mondialisation et de l'intégration régionale pour notre pays.

Sur la base de ces contraintes, le Sénégal ressent à l'aube de ce 3^{ème} millénaire, le besoin d'actualiser sa politique de population pour plusieurs raisons.

Il prend davantage conscience de la complexité et de l'imbrication des relations qui existent entre la population et le développement. La population est en effet un domaine transthématique au développement, lui-même étant un processus complexe et multidimensionnel nécessitant une approche inter et multidisciplinaire à la fois.

Le Sénégal réaffirme sa prise de conscience de l'importance des problèmes démographiques et de l'enjeu qu'ils représentent face à ses objectifs de développement, et réitère sa conviction que la

Notre pays est persuadé par ailleurs, que les problèmes de population touchant par nature à la fécondité, la mortalité, la reproduction, la famille, le taux de croissance démographique, la mobilité et la répartition des personnes, la satisfaction de leurs besoins et l'organisation de leur cadre de vie, ont ceci de particulier qu'ils interpellent à la fois l'individu dans ce qu'il a parfois de plus intime et, dans le même temps, la communauté toute entière. C'est ce qui justifie leur prise en charge par les individus eux-mêmes qui opèrent des choix personnels conformes à leur situation, leurs valeurs et croyances, leurs aspirations, et par l'Etat qui a l'obligation de promouvoir le développement du pays et de favoriser le bien-être des individus et des groupes.

Part
Part
ST
Au delà de ces convictions, le Sénégal a souscrit aux recommandations des conférences des Nations-Unies de la décennie 90 relatives aux questions de population/développement (Caire/CIPD, Beijing, Copenhague, Istanbul, Rio) ainsi qu'aux recommandations des programmes du continent africain en la matière tels que le Plan d'Action de Kilimandjaro et la Déclaration de Dakar/Ngor, et doit les intégrer dans sa politique, tout en les adaptant à son contexte.

Concernant le contexte international et régional notamment, en population/ développement, de nouveaux paradigmes et concepts sont en effet apparus tels que la santé de la reproduction, la bonne gouvernance, le développement humain durable qui sont entrain d'être internalisés par notre pays.

Ph
de
travail
Des préoccupations faiblement prises en compte pas dans la Déclaration de Politique de Population de 1988 qui n'y figuraient pas du tout, apparaissent aujourd'hui comme essentiels voire prioritaires au niveau national ; c'est le cas de la lutte contre la pauvreté, de la dimension genre impliquant la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes, de l'environnement et du développement durable, des IST/SIDA.

Dans la Déclaration de Politique de Population de 1988 en outre, il n'a pas été formulé d'objectifs démographiques quantifiés. Les résultats des études et recherches en matière de quantification de ces objectifs acquis, depuis lors, doivent être pris en compte.

Les références statistiques comprises dans la Déclaration de 1988 sont caduques d'une manière générale, eu égard à l'évolution des politiques du développement et de l'amélioration des connaissances.

Enfin, fait important, dans le cadre de la politique de décentralisation menée par le Sénégal, la population est devenue une compétence transférée aux collectivités locales, ce qui exige une réelle prise en compte des spécificités démo-socio-économiques régionales dans la nouvelle Déclaration.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement du Sénégal se propose de repenser sa politique de population et de reconsidérer de manière plus systématique tous les paramètres liés à la démographie, en les inscrivant davantage dans une stratégie de développement globale et intégrée.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de population cohérente et efficace restent une nécessité d'une grande actualité pour une finalité primordiale : la valorisation du capital social et une meilleure qualité de vie pour toutes les catégories de la population, notamment les couches les plus démunies et les exclus.

Deux cartes :

- le continent africain avec la localisation de la carte du Sénégal ;

- le Sénégal avec ses 10 régions, les grandes villes, les principaux isohyètes, le réseau hydrographique (principaux fleuves), etc...

III. POPULATION ET DEVELOPPEMENT : LA PROBLEMATIQUE AU SENEGAL

La Déclaration de la Politique de Population adoptée en 1988 constitue le couronnement de la volonté politique du gouvernement à donner aux problèmes de population toute leur importance dans le processus de développement.

Par rapport à 1988, le contexte socio-culturel et démographique qui avait amené les pouvoirs publics à élaborer cette Déclaration a connu des mutations.

Au titre des acquis, des progrès importants sont enregistrés dans la connaissance des problèmes de population, la maîtrise de l'indice synthétique de fécondité, celle du taux de séroprévalence estimé à 1%, le relèvement du statut de la femme, la baisse du Taux de mortalité infantile-juvénile. X

Mais au registre des contraintes, les problèmes sociaux se sont accentués avec la crise économique et la pauvreté qu'elle induit, rendant ainsi plus complexe la problématique de la population et du développement au Sénégal.

Ainsi, dans ce domaine, malgré les progrès ^{réalisés} acquis, les indicateurs affichent les principaux traits suivants :

- une fécondité et une mortalité toujours fortes ;
- un rythme de croissance démographique encore élevée que les possibilités d'investissement du pays ne peuvent pas soutenir de manière satisfaisante ;
- une occupation de l'espace national encore marquée par des déséquilibres régionaux importants, traduction de l'inégale répartition du développement ;
- des migrations internes intenses, alimentant une urbanisation accélérée non justifiée par une industrialisation et un développement conséquents, résultats de la régionalisation et de la ruralisation accrues de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi ;
- une faible intégration de la variable population dans la planification du développement économique et sociale et dans la planification écologique.
- un environnement en constante dégradation, du fait des multiples sollicitations humaines et de la péjoration climatique ;
- un espace urbain désarticulé ;
- une tendance à la dévitalisation des campagnes.

La persistance de telles contraintes exige une claire précision de la **dialectique population/développement** afin d'en maîtriser tous les paramètres dans la définition et la mise en oeuvre de la politique du développement du Sénégal.

La position carrefour de la population en tant que champ d'investigation, sa centralité par rapport à la problématique du sous-développement, lui-même relevant de la multidisciplinarité et de l'intersectorialité, rendent complexe l'analyse d'une telle dialectique.

Aussi, partant du principe de l'interdépendance des variables démographiques et socio-économiques à présent consacrée à l'échelle internationale et régionale, on peut se convaincre qu'il existe des fondements économiques à l'origine des faits et comportements démographiques et que le développement économique et l'investissement dans les ressources humaines peuvent modifier les dits faits et comportements. Quelques constations admises peuvent l'illustrer.

On peut ainsi noter qu'une dette faible, des capitaux suffisants, des infrastructures fonctionnelles, des stratégies sectorielles adaptées, un cadre macro-économique assaini accompagné d'une politique d'amélioration du contexte social, de promotion du statut de la femme et de développement de l'instruction peuvent créer les conditions favorisant la baisse de la fécondité.

Une politique d'investissement mettant l'accent sur un développement régional équilibré est une condition sine qua non à la réalisation d'un peuplement et d'une organisation rationnels de l'espace, du ralentissement des migrations et de l'urbanisation désordonnées.

Une population instruite, en bonne santé, bien nourrie et créditée d'une espérance de vie plus longue constitue une base fondamentale du développement économique. Ce sont là des paramètres non mesurables sur le plan économique mais qui déterminent pour une large part la croissance à court terme.

Une population jeune, traduction d'une forte fécondité et donc d'une forte croissance démographique peut semer le développement économique si elle est mise en valeur.

Mais une croissance démographique rapide dans un contexte de crise économique et de pauvreté peut exercer un effet négatif sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ainsi que sur la rentabilité des investissements.

On observe que face à la pauvreté, les populations déploient des stratégies de survie qui relèvent à l'évidence de la problématique de la population et du développement. En effet pour ne prendre que ces exemples, procréer beaucoup pour préserver les valeurs économiques et culturelles attachées à l'enfant, migrer pour trouver de meilleures conditions d'existence, solliciter davantage l'environnement et ses ressources pour satisfaire des besoins sans cesse croissants, constituent encore des réponses à la précarité, et en même temps des mécanismes qui peuvent la générer et l'entretenir.

C'est dire qu'il faut une approche globale visant simultanément les variables démographiques et socio-économiques pour résoudre l'équation population/ développement.

3.1 Les facteurs socio-culturels

Les facteurs économiques ne constituent pas, à eux seuls, les déterminants du processus de développement, il en existe d'autres de grande importance, tels les croyances, les attitudes, les comportements, c'est-à-dire les valeurs culturelles. Celles-ci interviennent dans tout le processus de création de richesses qu'elles peuvent favoriser ou contrarier.

La population sénégalaise comprend traditionnellement des groupes ethno-culturels différents dans leurs structures et organisations sociales, leurs croyances religieuses et valeurs culturelles, en général.

Cependant, des traits communs existent entre eux que renforcent leur cohabitation et leurs brassages tout au long de l'histoire, créant un fonds socio-culturel unificateur.

3.1.1 Les traditions

Les principales caractéristiques traditionnelles de ces sociétés peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

Ce sont des groupes ruraux pratiquant généralement une économie de subsistance de type agropastoral avec des systèmes d'exploitation et de mise en valeur utilisant des techniques et instruments manuels bien adaptés au milieu.

Ils ont pu établir un équilibre avec leur environnement, en réussissant à préserver les ressources naturelles à partir desquelles ils satisfaisaient l'essentiel de leurs besoins vitaux. La faiblesse de leur poids démographique contribuait à faciliter le maintien de cet équilibre.

Ces groupes possédaient une organisation et des structures fortement communautaires : parenté, lignages et familles étendus, classes d'âge, communautés villageoises.

La solidarité permettait, dans ces structures, d'assurer la production dans des forr collectifs permettant de satisfaire les besoins de tous, sans créer d'exclusion. Dans la terre était propriété collective de la famille, du lignage ou du village.

Ces sociétés adhéraient à des croyances et cultes du terroir invoquant la protection des ans et exaltant la solidarité du groupe.

La fécondité et la fertilité, conditions de leur survie étaient au centre de leurs cultes religieux. Leur attitude fondamentalement nataliste trouvait sa raison d'être dans le niveau élevé de la mortalité infantile, menace grave à la perpétuation des groupes.

La précocité du mariage, la fréquence de la polygamie procédaient du même souci de garantir une fécondité élevée pour avoir des familles nombreuses capables d'assurer leurs productions vivrières. L'enfant symbole de la pérennisation de la lignée constituait par ailleurs une garantie de sécurité pour les parents, lors de leurs vieux jours.

Cependant, ces groupes qui valorisaient la fonction procréatrice de la femme, avaient le souci de la santé de la mère et de l'enfant, c'est-à-dire du bien être familial. Elles connaissaient des pratiques d'espacement des naissances, l'utilisation de méthodes traditionnelles de contraception, comme la séparation des époux après l'accouchement de la femme et l'abstinence post-partum jusqu'au sevrage de l'enfant ; l'allaitement prolongé était un moyen de prévention des grossesses précoces.

3.1.2 Les mutations en cours

Ces traditions mêmes si elles subsistent dans une certaine mesure, ont été affectées par des changements profonds. Les groupes se sont restructurés sous l'effet de contraintes de l'environnement et du nouveau contexte socio-économique, socio-politique et socio-culturel. Certains ont connu des mutations qui leur ont fait perdre jusqu'à leurs caractéristiques fondamentales.

La colonisation a constitué certainement le tournant historique décisif dans l'évolution de nos sociétés. Il a permis l'introduction de l'éducation et de l'économie modernes qui ont désorganisé les systèmes de valeurs, de production et d'échange.

L'économie de marché, la monétarisation, le salariat, l'intégration dans les circuits économiques et les réseaux de transport et de communication mondiaux, sont autant de facteurs ayant contribué au bouleversement des collectivités et systèmes de solidarité qui ont été atteints jusque dans leur base, comme la propriété foncière, les structures parentales et familiales qui s'effritent, se restreignent, s'individualisent.

L'urbanisation a créé des conditions de vie totalement nouvelles. Facteur de promotion économique et sociale, d'émancipation collective et individuelle, elle est cependant source de multiples contraintes, de mutations socio-culturelles aux effets négatifs qui s'aggravent, aujourd'hui, avec son accentuation dans un contexte de crise économique. Elle favorise la marginalisation, l'exclusion sociale, la déviance. Elle crée une culture urbaine, chez les jeunes notamment, en rupture avec les traditions.

Toutes ces crises qui affectent la société se cristallisent dans sa cellule fondamentale, la famille. La notion de famille a évolué dans son organisation et sa fonction. La communauté familiale, naguère étendue, s'est rétrécie du fait des transformations économiques et socio-culturelles.

Les relations du couple sont affectées par ces changements qui concernent, en particulier, les rôles et statuts respectifs des conjoints : changements qui sont sources de conflits s'ils sont mal assumés.

Les relations d'autorité entre parents et enfants, ainsi que le contenu de l'éducation de ces derniers, sont de plus en plus remis en cause. Les modèles éducatifs, les valeurs à transmettre sont en crise.

La place de l'enfant reste importante dans la famille, mais les changements intervenus dans la structure et la fonction de celle-ci se traduisent par une autre conception de la famille dans son rôle d'éducation. Celle-ci éprouve de plus en plus la nécessité d'assurer à l'enfant, dans son propre intérêt, un développement physique, mental et affectif harmonieux.

Jeunes et femmes aspirent à un statut meilleur. Ils veulent être mieux éduqués, mieux informés et avoir une plus grande maîtrise sur leur propre vie.

Les religions révélées, particulièrement le Christianisme et l'Islam, ont eu une influence certaine sur nos sociétés et ont favorisé les mutations socio-culturelles. Il convient de noter qu'elles se préoccupent, aussi bien dans leurs principes que dans leurs pratiques du bien-être familial des populations. Cependant elles peuvent donner lieu à des interprétations conservatrices, dans le domaine de la population notamment.

Il faut relever enfin l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation des Sénégalais qui les rendent particulièrement réceptifs aux innovations.

3.2 L'évolution démographique

La population du Sénégal se caractérise par un accroissement rapide qui lui confère son caractère jeune. L'accroissement rapide résulte de la combinaison d'une forte fécondité et d'une mortalité encore élevée en dépit de la baisse observée.

La population est essentiellement rurale : 40 pour cent des habitants vivent dans des communes. Au demeurant la population urbaine s'accroît à un rythme rapide, 4 pour cent par an du fait d'un exode rural important.

3.2.1 Le volume de la population

En se fondant sur les données du recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988 qui établissait l'effectif à 6.896.800 habitants, les projections officielles estiment en l'an 2000 la population à 9.524.089.

3.2.2 La structure par âge et par sexe

La population du Sénégal se caractérise par sa jeunesse : 47% ont moins de 15 ans, 58 pour cent ont moins de 20 ans, alors que 5 pour cent seulement ont 60 ans et plus (RGPH1988).

Le coefficient de dépendance est donc élevé, puisqu'il correspond à 104 personnes inactives (moins de 15 ans et 60 ans et plus) pour cent personnes actives (15 à 59 ans).

La répartition par sexe montre une légère supériorité des femmes qui représentent 52 pour cent de la population totale.

3.2.3 La répartition géographique de la population

La population sénégalaise est très inégalement répartie entre les dix régions du pays. Elle est surtout concentrée à l'Ouest et au Centre au détriment de l'Est et du Nord faiblement peuplé.

En effet, les 65% de la population vivent sur seulement 14% de l'espace national.

La densité est de 46 hbts/km², elle varie de 3.936 hbts/km² à Dakar contre 8 hbts/km² à Tambacounda. Dakar abrite en outre l'essentiel de la population urbaine (80%), cette situation s'explique par la concentration des infrastructures socio-économiques et culturelles dans la région de Dakar.

3.2.4 La dynamique de la population

Les résultats obtenus à partir des deux premiers recensements du Sénégal, de 1976 et 1988 ont permis de déterminer un taux de croissance intercensitaire de 2,7%. Cette dynamique s'explique par deux facteurs : les mouvements migratoires et les mouvements naturels.

3.2.4.1 Les mouvements naturels

Le solde du mouvement naturel estimé à 3% résulte de la différence du taux de natalité de 47‰ et du taux de mortalité de 17‰.

Le potentiel d'accroissement de la population sénégalaise reste important du fait d'une fécondité élevée et d'une mortalité certes élevée mais en constante baisse.

En 1978, avec un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 7,1 enfants et une descendance finale de 7,2 enfants, le Sénégal était l'un des pays d'Afrique où le niveau de fécondité était le plus élevé.

Une légère baisse a été constatée en 1986 avec un gain de 0,5 point (ISF de 6,6 enfants) et en 1997 avec l'EDS III qui détermine l'ISF à 5,7 enfants.

Ce niveau de fécondité est imputable à une grande précocité du mariage, une forte aspiration des femmes à avoir une descendance nombreuse et une faible utilisation de la contraception moderne allié à une baisse de la durée de l'allaitement maternelle qui passe de 20 à 18,8 mois.

La mortalité générale n'est pas connue avec précision, cependant elle peut être appréhendée par les niveaux de mortalité infantile et juvénile qui sont des déterminants très importants et qui sont bien connus à partir des Enquêtes.

En 1978, le taux de mortalité infanto-juvénile était de 277 pour mille. En 1986, une baisse significative a été enregistrée jusqu'à 86 et 191 pour mille respectivement. En 1997, la mortalité infantile est estimée juvénile à 76 pour mille.

Il existe une mortalité différentielle chez les enfants de moins de cinq ans selon le milieu de résidence (165 pour mille en milieu rural contre 89 pour mille en milieu urbain) et selon le niveau d'instruction de la mère (154 pour mille chez les enfants dont la mère n'est pas instruite contre 55 pour mille pour ceux dont la mère a le niveau secondaire ou plus). Il existe aussi une disparité entre les régions pour ces deux types d'indicateur, mais elle est plus accentuée pour la mortalité maternelle où les chiffres oscillent entre une moyenne de 510 et 850 pour 100.000 naissances vivantes.

Au demeurant, il faut reconnaître que les données sur la fécondité sont beaucoup plus fiables que celles relatives à la mortalité en général et à la mortalité maternelle en particulier.

3.2.4.2 Les migrations

Le Sénégal a toujours été le théâtre d'importants mouvements migratoires qui expliquent en partie la répartition géographique actuelle de la population.

Les mouvements migratoires remontent très loin dans le temps et étaient liés à la recherche de nouvelles terres de culture ou de pâturage.

Aujourd'hui de nouvelles formes de flux migratoires liées à la recherche de travail sont apparues et ont connu une diversification et un développement sans précédent du fait de la monétarisation croissante de l'économie et ses conséquences sur la distribution de la production marchande, des années successives de sécheresse, y compris le clivage ville/campagne et les conséquences des différents plans d'ajustements structurels. De plus, les disparités régionales souvent renforcées par les politiques différentielles d'investissement ont entraîné des modifications dans la nature et la direction des flux migratoires au Sénégal.

Ainsi, les régions de l'ouest du pays, plus défavorisées sur les plans climatique et ir plus accessible aux marchés deviennent des foyers d'immigration alors que les aut Sénégal, moins nanties sont des zones d'émigration.

L'exode rural est particulièrement préoccupant car il prive les campagnes d'une forces vives (les jeunes) au profit des villes. Les migrations en destination du milieu (37%) sont plus importantes que celles vers le milieu rural (35,3%).

Quatre régions sur les dix ont leur solde migratoire positif : Dakar (41%), Diourbel (14%), Kaolack (10%) et Tambacounda.

Par contre les régions d'émigration sont les régions de Saint-Louis, Louga, Ziguinchor, Thiès et Fatick.

Les migrations internationales sont importantes mais mal connues, le Sénégal a réalisé depuis 1960 plusieurs enquêtes, mais l'Enquête sur le Migration et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1993, la première enquête sur la migration ; toutefois, la migration internationale n'y est pas bien appréhendée.

L'émigration touche certaines ethnies et communautés (hal pulaar, soninké au départ et de plus en plus les baol-baol, les ndiambour-ndiambour et certaines ethnies de la Casamance) et concernait principalement les pays africains notamment (Mali, Guinée, Mauritanie, Gabon, Côte d'Ivoire, etc ...) et certains pays non africains (Liban, France). Aujourd'hui les mouvements s'orientent de plus en plus vers d'autres pays comme l'Espagne, l'Italie et l'Amérique du Nord.

Les migrations internes et internationales jouent aujourd'hui un rôle capital dans la vie économique et sociale de certaines régions du Sénégal et apporte une contribution significative à l'économie du pays.

3.3 La question de la population dans la gestion du développement économique au Sénégal

Deux faits majeurs résument cette question :

- une croissance démographique encore trop élevée par rapport à la croissance économique et au rythme d'investissement ;
- une insuffisante prise en compte des variables socio-économiques dans le binôme population/développement.

3.3.1 La population et le développement global

Les politiques d'assainissement macro-économique et d'incitation à la production menées ces dernières décennies ont permis de porter le taux de croissance économique du Sénégal à environ 5,5%.

Cependant ce taux ne couvre pas suffisamment le rythme élevé de la croissance démographique qui est de 2,7%.

Relativement à ce niveau du croît démographique, il faudrait un taux d'investissement de 25% pour réaliser un développement humain durable. Actuellement le taux d'investissement du Sénégal qui est de 17% est encore très faible.

Les performances économiques réalisées ces dernières années concernent surtout le tourisme et les Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

Le PIB entre 1994 et 1999 a augmenté environ de 32% alors que la production par tête d'habitant, tenant compte de la croissance démographique se situe seulement à 13%.

La croissance appréciable notée ces dernières années n'a permis qu'une négligeable amélioration du revenu par tête qui est de 2,3% par an.

Les performances économiques du Sénégal doivent être nuancées au regard du développement de la pauvreté.

L'Enquête sur les Priorités (ESP) dont les résultats ont été publiés en 1992 révélait que 30% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Calculé sur la base de l'énergie alimentaire, ce seuil se situe à un niveau de consommation minimal de 2400 calories par jour et par équivalent adulte. La mise à jour de ce profil à partir de l'Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM) de 1994, année de la dévaluation du Francs CFA, faisait ressortir une nette dégradation de cette situation avec un taux de pauvreté de 57,9% pour les ménages.

En considérant le seuil d'un dollar US par habitant et par jour, huit sénégalais sur dix seraient pauvres.

Les secteurs où évolue la majorité de la population comme l'agriculture ont connu une forte récession. Le secteur informel où les plus démunis, les victimes des politiques d'ajustement, les jeunes sans emploi, la majorité des femmes et les migrants ruraux tentent leur survie, se caractérise par sa faible productivité et les faibles revenus qu'il procure.

Eu égard à la croissance démographique encore forte par rapport à la croissance économique et au faible niveau de l'investissement, la demande sociale reste bien en deçà de l'offre. L'analyse des secteurs suivants, cruciaux pour le développement humain illustre cette situation.

3.3.2 Population et développement sectoriel

3.3.2.1 Education et la Formation

L'Etat sénégalais accorde à l'éducation une priorité qui se traduit par la part importante du budget qui lui est allouée régulièrement chaque année, près du tiers du budget global.

Ces quatre dernières années, on a noté une amélioration régulière du taux de scolarisation du pays, au niveau de l'élémentaire. Après avoir connu une tendance à la baisse de 1991 à 1995, passant de 55,8% à 54,6%, celle-ci s'est inversée, passant de 1995 à 1999 de 54,6% à 65,5%.

Le taux de scolarisation des filles a connu, de 1995 à 1999, une certaine hausse en passant de 49,8% à 58,1%, mais reste en deçà de celui des garçons qui est de 73,1%.

En dépit de ces progrès, des contraintes sérieuses pèsent sur le secteur de l'éducation.

Elles s'expliquent en grande partie par la croissance des effectifs scolaires qui reste forte et la crise économique qui limite les possibilités de financement de l'Etat, bien que la participation du privé dans la scolarisation soit importante.

L'objectif de la scolarisation universelle en l'an 2000, dans les années 1970-80, est loin d'être atteint.

Dans l'enseignement moyen, le taux de scolarisation est plus faible et les progrès plus lents. Il est passé de 20,6% en 1997/98 à 21,8% en 1998/99. Dans l'enseignement secondaire, il n'est que de 9,04% en 1998/99. Il a peu évolué, depuis 1995/96. Celui des filles n'est que de 6,0% alors que pour les garçons, il s'établit à 12,4% (1998/99).

Dans le cadre de l'éducation non formelle, la population sénégalaise connaît actuellement un taux élevé d'analphabétisme. Il était de 68,9% en 1998, avec cependant des disparités selon le sexe et les zones de résidence. Ce taux est de 59% chez les hommes contre 79% chez les femmes. Dans les zones rurales, il est de 82% contre 65% en zone urbaine.

Malgré des efforts importants consentis par l'Etat, le secteur privé, les partenaires au développement, le secteur de l'éducation, en général, reste confronté à de sévères contraintes. Les objectifs qui lui étaient assignés en termes de taux de scolarisation n'ont pas été atteints et les progrès risquent d'être remis en cause, avec des renversements possibles de tendances. Les classes, à tous les niveaux de l'enseignement, sont surchargées. Les écoles manquent de moyens, les élèves de fournitures. Si des rendements internes, comme au niveau de l'élémentaire, se sont améliorés, les taux de réussite restent faibles.

3.3.2.2 La santé

Le secteur de la santé constitue aussi une des priorités de l'Etat. Le budget qui lui est alloué est passé de 10,9 milliards en 1987 à 18,7 milliards en 1996. Ce qui représente un accroissement de 70% en 10 ans, témoignant ainsi de la volonté des pouvoirs publics d'améliorer le système de santé du pays.

Des résultats importants ont été obtenus au plan de l'organisation, des méthodes de travail, de la planification et de la coordination des activités, à travers l'ensemble des structures sanitaires de base du pays. L'initiative de Bamako qui s'est généralisée dans le système du monitoring est désormais une réalité.

L'expérience de la planification décentralisée a permis d'accroître l'efficacité des actions sanitaires, d'améliorer la couverture en infrastructures de base et le drainage d'importantes ressources vers les régions.

Cependant, nombre de contraintes pèsent encore sur l'accès des populations aux soins de santé.

Ainsi la couverture des populations s'est dégradée pendant la dernière décennie, l'augmentation des infrastructures n'ayant pu suivre l'accroissement des besoins. Il y a aussi, le déficit en personnel et l'insuffisance du plateau technique. En effet, on est passé de 404.818 habitants par hôpital, en 1988, à 465.510 en 1993.

Durant cette dernière année, 152.185 personnes se sont adressées à un centre de santé, contre 146.423, cinq ans plutôt, soit plus de trois fois la norme préconisée par l'OMS. Seules les couvertures par poste de santé (1 pour 11.083 habitants en 1993) et par sage-femme (1 pour 5.190 femmes de 15 à 49 ans et enfants de 0 à 4 ans) se rapprochent des ratios de l'OMS (1 pour 10.000 et 1 pour 5000 respectivement).

Le bilan de la politique de santé révèle des progrès certains dans tous les domaines, avec l'accroissement des moyens budgétaires et le soutien des partenaires, important dans ce secteur, la stratégie de la nouvelle politique basée sur la décentralisation renforcée. L'abaissement important des indices de mortalité infantile et surtout juvénile traduit ces efforts.

Mais les contraintes et défis restent considérables pour accéder à une couverture sanitaire satisfaisante, en qualité comme en quantité. La stagnation récente de la mortalité juvénile en est un signe révélateur et le taux toujours élevé de la mortalité maternelle demeure préoccupant.

3.3.2.3 Habitat

L'habitat comme cadre de vie immédiat, intime, de l'individu, de la famille, apparaît comme une priorité dont la satisfaction est une des conditions de l'épanouissement des personnes.

L'accès au logement bâti – aspiration forte des populations en général – devient de plus en plus difficile à réaliser.

L'urbanisme souffre, lui-même, de nombreux problèmes, parmi lesquels on peut citer :

- la croissance trop rapide de la population urbaine ;
- l'insuffisance et la cherté des réserves foncières ;
- l'insuffisance des équipements de base ;
- la gestion foncière non maîtrisée.

Malgré la définition et la mise en œuvre de stratégies pertinentes en matière d'urbanisme, notamment la création d'un cadre réglementaire de gestion de l'espace pour les grandes localités, la création de zones d'aménagement concertée dans les grandes villes, les besoins en logement restent non couverts eu égard à la forte demande.

En matière d'habitat, les objectifs de l'Etat étaient de produire des parcelles viabilisées pour le plus grand nombre, des logements suffisants et des équipements de base. La SICAP créée en 1950 et la SNHLM, en 1960, ont été les instruments privilégiés de l'Etat pour la mise en œuvre de sa politique d'habitat planifié.

Les deux sociétés ont une capacité actuelle de production annuelle de 2.000 logements. La BHS créée en 1979 est venue compléter le tissu des structures mise en place par l'Etat pour soutenir la production de logements sociaux.

Le secteur coopératif correspond à une demande importante de logements ; 300 coopératifs ont été enregistrés, rassemblant 40.000 membres disposant d'une épargne évaluée à plus de 9,5 milliards logés, pour l'essentiel, à la BHS.

Des efforts considérables ont été déployés dans le domaine de l'encadrement des coopératives d'habitat qui sont devenues des éléments clés de la politique engagée par l'Etat, au niveau de la production de logements, pour les couches les plus défavorisées.

Malgré tous ces efforts consentis, l'habitat planifié n'a pu répondre à la demande de plus en plus croissante et l'habitat rural n'a pu bénéficier d'un appui suffisant.

Ainsi, comme on peut le constater, le secteur de l'habitat a été pendant longtemps caractérisé par une demande supérieure à l'offre. Ce lourd déficit dans la couverture des besoins en logements, en parcelles viabilisées et en équipements de base, surtout de qualité, provient essentiellement de la forte croissance urbaine et de la faiblesse des moyens pour répondre à la demande en logements et en équipements de base, de la part de l'Etat, des collectivités locales, des sociétés publiques ou privées, ainsi que de la faiblesse du pouvoir d'achat des demandeurs de logements.

3.3.2.4 *Emploi*

Le secteur de l'Emploi est l'un des plus affectés par la crise économique. Celle-ci s'inscrit dans un contexte de forte croissance démographique qui l'aggrave. Les taux de chômage restent élevés dans la population active et chez les jeunes en particulier qui dominent en nombre la population sénégalaise.

Les politiques d'ajustement structurel et de libéralisation dans le domaine économique ont affecté le secteur de l'emploi, aussi bien dans le public que le privé. La crise a touché bon nombre d'entreprises qui ont dû déflater du personnel ou fermer.

L'emploi constitue donc, une préoccupation essentielle des Sénégalais devant un marché du travail très réduit, gravement affecté par une crise économique persistante. Le chômage ou le sous-emploi affectent, aujourd'hui, de larges couches de la population.

Malgré la mise en place d'un plan d'action pour l'emploi (PAE) qui prévoit la mise en place de programmes spécifiques de promotion de l'emploi, ces acquis restent limités fondamentalement par le contexte d'accroissement rapide de la population active qui est de 3% par an. Elle est passée de 1.600.000 en 1960 à 3.000.000 en 1991 et atteindra 4.000.000 en 2001, soit 100.000 demandeurs d'emplois par an.

Face à cette situation, l'offre d'emplois reste insuffisante, malgré les performances de certains secteurs. Il s'agit d'un défi qui renvoie aussi bien aux performances économiques de l'appareil de production qu'à la maîtrise des variables démographiques.

3.3.2.5 Agriculture

L'agriculture occupe au Sénégal environ 70% de la population mais n'est plus le moteur de la croissance et du développement car il ne représente plus que 11% du PIB. Cette dégradation est surtout due à l'érosion des sols soumis à la salinisation et à l'acidification, à la vétusté et l'insuffisance du matériel.

Pour relancer la production agricole, une nouvelle politique agricole a été définie en 1985 dans le cadre des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) initiée en 1979. Elle a été renforcée par le Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) et le Programme d'Investissement Structurel Agricole (PISA) après la dévaluation du franc CFA en 1994.

En dépit des efforts consentis, les résultats sont encore modestes. La qualité des produits ne garantit pas leur compétitivité et les coûts de production sont élevés.

Les importations de céréales, de riz particulièrement, pèsent lourdement sur les finances du pays et grèvent lourdement les investissements.

L'agriculture reste encore traditionnelle et extensive. Les régions périphériques à fortes potentialités agricoles restent enclavées, tandis que les terres du bassin arachidier sont épuisées par la monoculture arachidière.

L'eau est le principal facteur de la production agricole à telle enseigne qu'une pluviométrie abondante et bien répartie est synonyme de récoltes abondantes et de revenus substantiels pour les agriculteurs. Les méfaits catastrophiques de la sécheresse ont davantage mis en exergue les contraintes de l'agriculture. C'est dans ce contexte que se situe la politique de maîtrise de l'eau pour sécuriser la production et les revenus et sauvegarder le patrimoine écologique.

En dépit des investissements consentis, le problème de la maîtrise de l'eau reste entier. Les barrages sont en place pour neutraliser la salinité et l'acidification des sols. De nouveaux forages ont été mis en place mais demeurent insuffisants. Toutefois, l'offre est encore en deçà de la demande de maîtrise d'eau.

La déperdition d'eau est trop forte du fait de l'évaporation et l'eau n'est pas gérée rationnellement.

L'hydraulique n'est pas articulée à l'agriculture. L'agriculture sénégalaise ne nourrit la population que pendant six (6) mois dans l'année, ce qui entraîne des importations de riz de plus de 400.000 tonnes et de blé de plus de 100.000 tonnes.

De plus, l'aide alimentaire atteint quelques 100.000 tonnes. Le taux d'accroissement de la production céréalière est de l'ordre de 1% par an, et est nettement inférieur au taux d'accroissement démographique (2,7% par an). La Nouvelle Politique Agricole a fixé la sécurité alimentaire comme un de ses objectifs prioritaires mais cette sécurité est loin d'être réalisée. Dans le domaine de l'élevage, les performances en viande et lait sont toujours faibles. Seule la production halieutique suscite beaucoup d'espoirs.

3.3.2.6 Hydraulique

La production d'eau au Sénégal fait appel à deux principales sources d'approvisionnement : les eaux de surface (20%) et les eaux souterraines (80%).

En milieu rural, la politique du Gouvernement est d'atteindre l'objectif de 35 l/hbt/j recommandé par l'OMS. A cet effet, les investissements ont permis la réalisation de 812 forages motorisés, ce qui a fait passer la disponibilité en eau per capita à 27 l/hbt/j en 2000, alors qu'en 1981 la situation était de 7 l/hbt/j. De manière générale, le taux d'accès de l'eau potable en milieu rural, toutes sources d'approvisionnement confondues est de 68%.

En milieu urbain, la consommation spécifique est de l'ordre de 57 l/hbt/j dans la région de Dakar et de 44 l/hbt/j dans les autres régions en moyenne.

Depuis le début des années 80, l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération dakaroise se caractérise par un déficit chronique dû à une forte croissance des besoins en eau (près de 6% par an) résultant notamment de la forte pression démographique, mais aussi l'insuffisance des ressources en eau locale et la quasi saturation des conduites depuis le lac de guiers. La production journalière d'eau potable pour la ville de Dakar est de l'ordre de 260.000 m³.

En 1995, le Gouvernement du Sénégal avait élaboré une stratégie reposant d'une part sur une réforme institutionnelle visant la viabilité financière du secteur et l'implication du secteur privé dans la gestion de l'eau. D'autre part, la mise en œuvre d'un important programme d'investissements à travers le « Projet Sectoriel Eau » en vue de limiter le déficit de la production d'eau potable et d'améliorer le service rendu aux usagers.

La mise en œuvre de cette stratégie par l'éclatement de l'ex-SONEES en trois entités (SONES, SDE et ONAS) a permis au Projet Sectoriel Eau (PSE) de manière générale d'afficher des résultats satisfaisants. Toutefois, en dépit des bons résultats obtenus, le déficit persistant de l'approvisionnement en eau atteindra 30.000 m³/j dès 2001 en période de pointe selon les projections.

Au regard de cette situation et pour satisfaire la demande en eau de la région de Dakar sur la période 2000 à 2011, le Gouvernement envisage de mettre en place un projet dont l'objectif est la lutte contre la pauvreté et le renforcement de l'autonomie décisionnelle et financière du secteur de l'hydraulique.

3.4 Définition de quelques concepts clefs utilisés en population/ développement

Dans la décennie 90, de nouveaux concepts et paradigmes du développement ont enrichi le vocabulaire des spécialistes des questions de population/développement. Certains de ces concepts sont issus des grandes conférences mondiales des années 90 sur la population et le développement. Ces nouvelles notions méritent d'être définies en vue de leur compréhension et appropriation par tous ceux qui s'intéressent à la politique de population. Ils doivent également être replacés dans le contexte du Sénégal.

L'approche Genre :

Le concept de genre peut-être considéré comme un outil analytique qui permet de prendre en compte à la fois les rôles, les responsabilités et les chances des femmes et des hommes dans une société donnée, en intégrant leurs différences, leurs complémentarités, leurs synergies et parfois leurs conflits. Il permet de prendre en compte les rôles spécifiques des femmes, des hommes et leurs interactions.

L'approche genre est donc conçue comme une meilleure identification des rôles masculins et féminins, dans une perspective de changement des rapports sociaux, mais également de partenariat. C'est une approche transversale, multisectorielle et interdisciplinaire qui garantit la prise en compte et la lisibilité des rôles économiques et sociaux des hommes et des femmes.

Elle renvoie à une prise de conscience de la réalité sociologique. Elle vise à saisir la signification des catégories sociales que sont l'homme et la femme, et de leurs relations en matière de production et de reproduction sociale, et en terme de rôle, de statut et de pouvoir.

Le genre est sous-tendu par une philosophie du développement, un modèle de société plus équitable et une plus grande équité entre les sexes. Il met en exergue les conditions de vie différenciées des diverses composantes de la population et des facteurs qui les expliquent.

Les mécanismes de différenciation de genre reflètent un choix de société, influencent les attitudes et les comportements et impliquent une logique et une répétition dans la façon d'agir. Les différences et rapports de genre sont donc le reflet d'un modèle culturel car ils forgent les mentalités, structurent les actions et définissent la nature des rapports de pouvoir.

La Santé de la Reproduction :

Le nouveau concept de Santé de la Reproduction tel que défini par la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) de 1994 ne se limite plus seulement à la santé de la mère et de l'enfant ni à réaliser des objectifs démographiques, mais englobe tous les besoins en services de santé des différentes composantes de la population, à tous les âges. Il tient compte aussi des conditions socio-culturelles et économiques ainsi que des rapports entre les hommes et les femmes qui déterminent la reproduction.

Cette nouvelle perspective prend appui sur les acquis déjà enregistrés par les programmes de santé maternelle et infantile déjà initiés et qu'il faut poursuivre. Elle demande aussi que des initiatives soient prises pour répondre à la fois, aux besoins de santé actuellement non pris en compte et renforcer les moyens d'action de tous les bénéficiaires, notamment les femmes dont les autres besoins non médicaux doivent être également traités.

La santé de la reproduction (SR) signifie le bien-être, tant physique que mental de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement, et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités.

Cette définition suppose donc que tout individu doit pouvoir mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'il est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'il le désire. Cette dernière condition implique qu'hommes et femmes ont le droit d'être informés et d'utiliser la méthode de planification familiale de leur choix, ainsi que d'autres moyens de régulation des naissances qui ne soient pas contraires à la loi. Ces méthodes doivent être sûres, efficaces, accessibles et acceptables.

Le concept de SR suppose aussi que les femmes ont le droit d'accéder à des services de santé leur permettant de mener à terme leur grossesse et d'accoucher dans de bonnes conditions. Il signifie également que les couples doivent avoir toutes les chances de mettre au monde des enfants en bonne santé.

Au Sénégal, les composantes suivantes ont été retenues pour la SR :

- maternité à moindre risque (grossesse, accouchement et suite de couches) ;
- planification familiale y compris la lutte contre la stérilité ;
- infections sexuellement transmissibles y compris le SIDA (IST/SIDA) ;
- prévention et prise en charge des affections de l'appareil génital y compris les cancers ;
- allaitement maternel exclusif et vaccinations ;
- violences et sévices sexuels contre les femmes y compris les mutilations génitales féminines ;
- santé de la reproduction des jeunes.

Le choix de ces composantes montre qu'au Sénégal, il a été tenu compte des problèmes prioritaires en matière de SR et des valeurs culturelles régissant les comportements procréateurs.

La pauvreté :

La pauvreté est un concept recouvrant des aspects alimentaires, monétaires, nutritionnels, philosophiques, etc... Toute définition du phénomène est donc relative car les perceptions de la pauvreté varient selon le milieu, le niveau et les standards de vie, les normes et valeurs culturelles. Ce constat montre donc la difficulté d'avoir une définition consensuelle et universelle de la pauvreté.

Au Sénégal, le profil de pauvreté est établi principalement avec les données de l'Enquête Sur les Priorités (ESP) de 1991 qui avait adopté un seuil de pauvreté en termes absolus avec la « méthode de l'énergie alimentaire ». Il se réfère à un niveau de consommation minimal de 2400 calories par jour et par équivalent adulte.

Au delà de cette définition, le Sénégal reconnaît que la dimension alimentaire n'épuise pas toutes les facettes de la pauvreté et se propose d'approfondir la réflexion en vue d'aboutir à une compréhension de ce concept qui prenne en compte toutes les réalités socio-économiques et culturelles du pays.

Le Gouvernement a opérationnalisé ce concept dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté dont les principaux objectifs sont :

- l'accroissement des revenus des populations par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et des activités génératrices de revenus ;
- une meilleure couverture des besoins essentiels des populations en mettant l'accent sur l'accès aux services sociaux de base ;
- un meilleur suivi des conditions de vie des ménages et un renforcement des capacités des acteurs à la base.

Le plaidoyer :

Le plaidoyer est une activité de sensibilisation qui vise l'implication et l'engagement politique des décideurs, des leaders d'opinion et de toute la société en général en vue de soutenir les programmes de population. L'objectif du plaidoyer est de traduire les déclarations d'intention en engagement sous forme d'accroissement des ressources allouées aux programmes, d'adaptation des textes juridiques, d'adoption de mesures incitatives ou dissuasives, pour la mise en œuvre des programmes de population.

IV. LA POLITIQUE DE POPULATION DU SENEGAL

4.1 Définition du concept

Une politique de population est un ensemble de mesures cohérentes qu'un Gouvernement adopte en vue de réaliser certains objectifs de développement à travers des programmes ou des actions susceptibles d'influer sur la structure et la dynamique démographique ainsi que sur les interrelations entre les variables démographiques et celles de développement.

4.2 Fondements

Les fondements qui justifient l'élaboration de la politique de population sont essentiellement d'ordre juridique. Ils puisent leur légitimité dans la Constitution.

La politique de population telle que définie dans la présente Déclaration, est une traduction d'un double attachement du Sénégal à des droits et idéaux :

- attachement aux droits fondamentaux définis dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et dans la Déclaration Universelle du 10 Décembre 1948 :

En préambule de sa Constitution, le Sénégal proclame le respect et la garantie intarables des droits et des libertés de la personne humaine, de la famille et des collectivités locales, des philosophiques et religieuses, des droits économiques et sociaux.

- **attachement à la réalisation de l'Unité Africaine**, proclamé lui aussi en préambule de cette même constitution :

La présente Déclaration de Politique de Population est en effet l'expression de la mise en œuvre d'une décision africaine. En effet, elle traduit en actes les recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) Caire 1994 et des autres conférences mondiales de la décennie 90 organisées sous l'égide des Nations-Unies et touchant aux questions de population/développement, en même temps, elle s'enracine dans la Déclaration de Dakar/Ngor sur la Famille et le Développement Durable, adoptée en 1992 par la 3^{ème} Conférence Africaine sur la Population et entérinée par le sommet des Chefs d'Etat de l'OUA tenu à Tunis en Juin 1994.

La Déclaration de Dakar/Ngor qui constitue la nouvelle plate-forme africaine en population/développement demande aux Etats de mettre en œuvre des politiques de population intégrées, simultanément à la recherche d'une croissance économique soutenue, pour assurer la réalisation des objectifs à long terme que sont la sécurité alimentaire et le développement durable.

Dans cette Déclaration, les Gouvernements africains, manifestent en effet leurs préoccupations, quant aux taux de croissance démographique, de fécondité et de mortalité générale, maternelle et infantile qui restent élevés, au grand déséquilibre dans la répartition géographique de la population de la région. Par ailleurs, il est aussi préoccupé par la séro-prévalence élevée, la faiblesse de l'espérance de vie, la forte croissance urbaine, l'inadéquation des politiques relatives à l'amélioration du statut de la femme, l'inefficacité des programmes en faveur des enfants et des jeunes, l'insuffisance des systèmes d'information et la faible utilisation des données.

A l'échelle africaine, il s'est dégagé, aujourd'hui, un consensus pour considérer, face à la crise actuelle, que la population doit être intégrée comme une composante fondamentale de la stratégie africaine pour le redressement économique et le développement autonome du continent.

Ce faisant, en choisissant d'asseoir une politique de population, le Sénégal met en pratique une recommandation africaine et, tout en visant la solution de problèmes nationaux, contribue à l'effort de développement entrepris à l'échelle du continent.

Simultanément, il renforce son attachement à l'intégration par cercle concentrique, puisque la présente Déclaration s'inspire aussi du programme d'Action de Ouagadougou sur la Population et le Développement Durable au Sahel adopté par les ministres du CILSS chargés de la population en Octobre 1997 à Ouagadougou.

Au-delà des cadres normatifs solennels définis à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale qui la configurent, la DPP **repose enfin précisément, dans sa thématique, sur une assise constitutionnelle**, notamment sur le Titre II consacré aux Libertés Publiques et à la Personne Humaine.

En effet, la **Constitution garantit l'égalité entre les sexes** : comme le prévoit l'article 7, « les hommes et les femmes sont égaux en droit ».

Dans les limites prescrites par la loi, « chacun a le droit de s'instruire sans entraves aux sources accessibles à tous » (article 8), ce qui constitue **un cadre valide que peuvent s'approprier tout à fait, le plaidoyer et l'IEC en matière de population**, les seules stratégies valables susceptibles d'infléchir durablement les comportements démographiques, déterminés pour une large part par les valeurs et croyances.

Dans les limites fixées par la loi, « tous les citoyens de la République ont le droit de se déplacer et de se fixer librement sur toute l'étendue de la République du Sénégal » (article 11). Le **libre déplacement et le libre établissement des individus dans l'espace national, donc la liberté de migrer**, sont ainsi garantis.

La Constitution trace par ailleurs, **un cadre légal et moral à la procréation et place la famille sous la protection de l'Etat et des Collectivités publiques :**

En effet, au terme de l'article 14, « le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine. Ils sont placés sous la protection de l'Etat. L'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique et morale de la famille ».

La Constitution valorise aussi la parenté responsable et fixe à l'Etat et aux Collectivités publiques le devoir de soutenir les individus dans l'éducation de leurs enfants :

Ainsi, tel que le précise l'article 15, « les parents ont le droit naturel et le devoir d'élever leurs enfants. Ils sont soutenus, dans cette tâche, par l'Etat et les collectivités publiques ».

De même, il est **assigné à l'Etat et aux collectivités publiques le rôle de protéger la jeunesse ainsi que le devoir de garantir les conditions nécessaires à son éducation :**

L'article 15, 2^{ème} alinéa, retient que « la jeunesse est protégée par l'Etat et les collectivités publiques contre l'exploitation et l'abandon moral » et l'article 16, que « l'Etat et les collectivités publiques créent les conditions préalables et les institutions publiques qui garantissent l'éducation des enfants ».

La Constitution assure enfin à chacun, « le droit de travailler et le droit de prétendre à un emploi » (article 20).

Les fondements de la politique de population qui est partie intégrante de la politique de développement de l'Etat s'inscrivent ainsi dans sa mission éminente d'assurer le bien-être de ses ressortissants, individuellement et collectivement, en respectant leurs droits, droits dont la grande extension actuelle à divers domaines tels que l'alimentation, le logement, l'éducation, la santé, les loisirs, est conforme aux progrès de l'Humanité et aux exigences de la modernité.

La légitimité de cette mission est d'autant plus actuelle que la crise économique perdure, rendant les défis en population/développement encore très complexes.

4.3 Principes de base

L'élaboration de la politique de population qui obéit à des nécessités de développement prenant entièrement en compte les facteurs démographiques, économiques, sociaux et culturels doit reposer sur des principes, respectueux notamment des droits des individus et des collectivités dont elle cherche à promouvoir le bien-être.

Le fait de poser de tels principes est d'autant plus important que cette politique concerne et interpelle les individus et les groupes jusque dans leur vie intime.

Les objectifs quantifiés de la Déclaration de Politique de Population (DPP)

Indicateurs	1988	2000	2005	2010	2015	2021	2025
<i>I. Données et indicateurs démographiques généraux</i>							
5 Population totale	6896811	9681292	11110605	12697028	14393033	16528825	18000030
6 Population (- 15 ans)	3417395	4513140	4977590	5545942	6104424	6653630	6948227
7 Population féminine 15-49	2960325	4557882	5382357	6221741	7133228	8411873	9327732
8 Population (60 +)	344572	440115	489595	559406	679248	880345	1040392
9 TAN	2.9	2.7	2.7	2.58	2.4	2.06	2.06
10 TBN	47.6	39	37.6	35.3	32.5	29.4	27.5
11 ISF	6.6	5.16	4.8	4.4	4.1	3.7	3.4
12 TBM	17	11.8	10.6	9.5	8.5	7.5	7
13 TP contraceptive	4.8	12.9	16.4	CAPut' : 8	23.2	27.3	30
-Espérance de vie à la nais.	51	56	58	60	62	64	66
<i>II. Données et indicateurs de modalité et de répartition</i>							
14 Population urbaine	2653942	4124231	4880888	5821587	6897141	8330528	900000
15 Population rurale	4242869	5557063	6229716	6875441	7495892	8198297	900014
-Taux d'urbanisation	39	42.6	43.9	45.8	47.9	50.4	50

Indicateurs	1988	2000	2005	2010	2015	2021	2025
<i>III. Données et indicateurs sociaux</i>							
4.1 Santé							
Esp. De vie	53.3	55.1	57	59	61	63.4	65
Eo H	52.3	57	59	61	63	65.4	67
Eo F	51.3	56.1	58.1	60.1	62	64.4	66
Eo T							
4.2 Education							
16 Population (3-6 ans) :	991972	1175970	1330453	1495411	1625662	1735475	1796797
17 Population (7- 12 ans) :	1159930	1590283	1736369	1963089	2201483	2403128	2546993
18 Population de 7 ans :	228096	276109	309109	350045	386788	419231	436533
19 Population (13- 16 ans) :	601689	987218	1043533	1144196	1294574	1484946	1587140
Population (17- 19 ans) :	412560	673051	743037	789197	878876	1025127	1116064
20 Population de (9 ans et+) :	4649370	6956976	8048203	9290641	10709146	12598109	13930550
4.3 Emploi							
21 Population (15-64 ans)	3393023	5121762	6067065	7067883	8186210	9703354	10794822

6. Les stratégies de la politique de population

6.1 Intégration de la variable démographique dans les plans de développement économique et social

L'intégration de la variable démographique dans les plans de développement apparaît comme un processus nécessaire d'harmonisation entre les tendances démographiques et les tendances économiques.

Pour améliorer le bien-être des populations, il faut envisager les interrelations fondamentales entre toutes les variables afin de faciliter la planification aux niveaux national, régional, local et au sein des secteurs sensibles aux changements démographiques (éducation, santé, habitat, etc...).

La Déclaration de Politique de Population de 1988 a permis de donner timidement une impulsion à l'intégration de la variable population dans le IX^{ème} Plan et les différents plans sectoriels.

En dépit de ces actions timides, il subsiste encore certaines contraintes liées à cette intégration confrontée à plusieurs limites dont les principales concernent :

- l'absence d'une méthodologie claire et opérationnelle d'intégration de la variable population dans les plans de développement ;
- l'inexistence de modèles d'intégration formalisés adaptés au contexte sénégalais prenant en compte les niveaux national et régional ;
- la faiblesse de l'expertise en matière d'intégration.

Face à ces contraintes, les stratégies suivantes sont envisagées :

- 1 définition d'une méthodologie claire et opérationnelle d'intégration de la variable population dans le développement aux niveaux national et régional ;
- 2 renforcement des capacités en intégration aux niveaux national et régional.

6.2 Santé de la reproduction/Santé sexuelle/Planification familiale

De 1988 à 1994, le Sénégal a poursuivi la mise en œuvre de programmes visant l'amélioration de la Santé de la mère et de l'enfant et a accompli des progrès notoires. En juillet 1995, suite aux engagements pris à la Conférence du Caire sur la Population et le Développement de septembre 1994, le gouvernement a révisé la Déclaration de Politique de Santé de 1989 et a adopté de nouvelles orientations. Parmi celles-ci, l'adoption de la santé de la reproduction en remplacement de la Santé Maternelle et Infantile/Planification Familiale. L'approche Santé de la Reproduction est plus conforme à l'esprit du développement humain durable car elle concerne tous les individus, hommes et femmes, depuis la naissance jusqu'à la vieillesse.

6.2.1 Analyse des contraintes

L'analyse des contraintes se fera à travers les différentes composantes de la SR.

Pour la maternité à moindre risque, malgré les efforts consentis la mortalité maternelle demeure élevé avec 510 décès pour mille naissances vivantes(EDS II). En matière de surveillance de la grossesse les taux de couverture en consultation prénatale restent faibles. Selon l'enquête du PDIS de 1999, 69.2 % des FAR ont reçu trois CPN pendant leur dernières grossesses. Ces contraintes sont essentiellement dues à au nombre encore faible de santé de référence offrant des soins obstétricaux d'urgence (SOU) de qualité, la faible qualité de la surveillance de la grossesse entraînant des retards dans la prise de décision pour sauver la mère et l'enfant et l'insuffisance des programmes d'IEC.

Pour la Prévention de l'avortement et prise en charge de leur complication, en dépit de son ampleur, la prise en charge des complications liées aux avortements n'a pas encore bénéficié de tout l'intérêt qui sied. L'accès des femmes à des soins de qualité à la gestion des complications d'avortement demeure une préoccupation réelle au niveau des structures de santé. En effet, le contexte socioculturel et juridique prévalent au Sénégal entretient au niveau de la communauté et des prestataires des attitudes et comportements qui empêchent la prise en charge efficaces des patients

Depuis la CIPD qui a entériné le concept des soins post abortum, une plus grande attention est accordée à la prise en charge des conséquences de l'avortement et le Sénégal a pris cette préoccupation dans le cadre de la lutte contre la morbidité et la mortalité maternelles. Cependant il est noté l'absence de Soins Après Avortement de qualité dans la plupart des hôpitaux régionaux et centres de santé de district.

Pour la Planification familiale, des progrès importants ont été réalisés avec l'intégration des services de PF dans les activités de SMI/PF, le développement de la IEC, l'extension de la PF au secteur privé et le soutien des leaders religieux à la PF comme moyen d'espacement des naissances. Cependant la prévalence contraceptive des méthodes modernes demeurent faible 7% pour l'ensemble des FAR (ESIS, 1999); ceci est loin de l'objectif des 16% en 2002 du PDIS

En ce qui concerne la Lutte contre les IST/y compris le SIDA, le PNLS avec l'aide de nombreux partenaires s'est beaucoup investi dans la prévention. La consommation de condoms a considérablement augmenté durant ces dix dernières années ce qui traduit une prise de conscience des risques liés au rapport sexuels non protégés. Les principales contraintes liées à la lutte contre le Sida sont essentiellement les gaps importants entre la connaissance et la pratique, le coût élevé des anti-rétroviraux.

Pour l'allaitement maternel exclusif et les vaccinations, des progrès ont été faits mais sont encore insuffisants. L'allaitement dès la premier jour de la naissance est passé de 46% en 1992-93 à 55,5% en 1997. Il faut cependant signaler certaines pratiques culturelles néfastes dans le délai précédant la mise au sein du bébé.

Pour la vaccination, la couverture nationale se situe à 42% (ESIS, 99) c'est dire en deçà de l'objectif national fixé à 80% par an. La proportion importante des enfants qui abandonnent les vaccinations avant son terme s'explique par la non disponibilité des services. Quant à la mortalité infantile et infanto-juvénile elle demeure élevée ; 63.5, 84.4 et 142.5 respectivement (ESIS, 1999).

Les violences et sévices sexuels y compris les mutilations génitales féminines, sont mieux reconnues actuellement et font même l'objet de sanctions pénales grâce à l'action des organisations féminines. Une loi interdisant toutes formes de violences et sévices contre les femmes a été promulguée en 1999. Il reste cependant un long chemin à parcourir pour lutter contre certaines habitudes culturelles et contre la loi du silence

La santé de la reproduction des jeunes constitue une préoccupation particulière pour les pouvoirs publics. Les stratégies en matière de politique de population définies dans la déclaration de la politique de population (DPP) adoptée en 1988 inclut la Promotion des Jeunes parmi ses onze (11) stratégies.

Ainsi, plusieurs programmes particulièrement ceux relatifs la prise en charge de leur santé sexuelle et reproductive ont été élaborés par le Gouvernement et exécutés en collaboration avec les ONG et partenaires au développement. Malgré ces acquis, il existe encore plusieurs contraintes liées à l'insuffisance de structures sanitaires destinées aux jeunes et aux adolescents ; la formation inappropriée des agents de santé dans la prise en charge des besoins des jeunes en SR ; l'accès à l'information en matière de SR des jeunes encore insuffisants ; la non-implication de

la jeunesse rurale dans les programmes de SR mis en œuvre ; l'insuffisance des moyens consacrés aux programmes de SR des jeunes , le coûts des services encore élevés la non-fréquentation des structures sanitaires par les jeunes/adolescents, particulièrement les jeunes garçons ; l'insuffisance de l'implication des enseignants et des parents dans les programmes en SR destinés aux jeunes et aux adolescents ; et l'insuffisance des moyens consacrés à la recherche relative à la SR des adolescents et jeunes.

D'autres composantes de la SR telles que la stérilité, la prise en charge des affections de l'appareil génital et les cancers elles demeurent encore peu documentées et n'ont pas encore fait l'objet de programmes spécifiques.

Les aspects gestionnaires et institutionnels concernent l'intégration des programmes et activités de SR, la coordination des activités de SR, l'approvisionnement en médicaments et produits de SR, la formation, la supervision et l'assurance de la qualité des études et recherches. Les déficiences dans la gestion des programmes de SR sont essentiellement liées

6.2.2 Propositions de stratégies

- Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de SR par :
 - 1 l'intégration d'un paquet minimum services de SR dans tous les postes de santé en particulier en milieu rural (PF, IST/SIDA) ;
 - 2 l'instauration des soins obstétricaux d'urgence dans tous les centres de santé de référence ;
 - 3 la promotion du partogramme comme outil de surveillance de l'accouchement au niveau des postes et centres de santé ;
 - 4 l'introduction de soins après avortement ^{de qualité} à tous les échelons en respectant leurs spécificités ;
 - 5 l'accélération du processus de l'offre de service à base communautaire de SR particulièrement en milieu rural ;
 - 6 la création de Point de Prestation de Santé (PPS) spécifiques aux jeunes et aux adolescents ;
 - 7 la réduction des coûts des services de SR pour les patients y compris les séropositifs et les sidéens en mettant en place des mécanismes de solidarité à différentes échelles (village, zone de responsabilité des postes de santé, zone de couverture des districts sanitaires, régions médicales, échelle nationale) ;
 - 8 le renforcement de la supervision ;
 - 9 l'extension de l'utilisation des méthodes d'assurance de la qualité à toutes les structures publiques et encouragement du secteur privé et des ONGs à en faire de même ;
 - 10 la responsabilisation des équipes régionales pour l'organisation rapide des services de SR pour les réfugiés et personnes déplacées par une formation adéquate et la création de lignes budgétaires pour les catastrophes et événements exceptionnels ;
 - 11 mobilisation de l'aide d'urgence sur la base d'une estimation adéquate des besoins des réfugiés et personnes déplacées ;

- 12 la prise en compte des questions de genre dans la conception des programmes de SR (implication des hommes dans les programmes) ;
- 13 le renforcement de la formation des prestataires de services.
- **Augmentation de la demande en services de SR par :**
- 14 le renforcement des programmes d'IEC en particulier en milieu rural en exploitant tous les canaux potentiellement porteurs (relais, communicateurs traditionnels, pairs éducateurs, radios locales, théâtre populaire, musiciens, télévision, autorité religieuses etc.) ;
- 15 le renforcement du marketing social des préservatifs et la multiplication des points de vente en milieu rural ;
- 16 le renforcement des mesures de lutte contre les IST et le SIDA en mettant l'accent sur les zones à haut risque (population des zones touristiques et des zones de forte émigration, femmes rurales) ;
- 17 la révision de la législation afin de favoriser l'accès des adolescents et des jeunes aux produits contraceptifs,
- 18 le renforcement de la formation des prestataires de services pour une prise en charge des besoins des jeunes en SR ;
- 19 le renforcement des moyens consacrés aux programmes de SR des jeunes des adolescents ;
- X 20 la prise en compte des questions de genre dans la conception des supports de SR afin d'éviter les stéréotypes sexistes ;
le respect des mythes et des croyances - l'impact des pratiques
- 21 le renforcement des programmes d'IEC destinés aux jeunes pour mieux les informer et les sensibiliser en s'appuyant sur les parents, les personnes du 3^{ème} âge les autorités religieuses etc..) ;
- 22 le renforcement des programmes d'IEC contre les mutilations génitales féminines ;
- 23 le renforcement la communication parent/enfant pour une meilleure prise en charge de l'éducation sexuelle des adolescents ;
- 24 le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes pour une meilleure connaissance et application des droits des femmes en SR.
- **Amélioration de la gestion des programmes de SR par :**
- 25 le renforcement de l'intégration administrative et opérationnelle des activités de SR à tous les niveaux ;
- 26 le renforcement de la coordination des activités de SR par la création et l'animation régulière d'un cadre permanent de concertation et d'harmonisation des interventions ;
- 27 l'accélération de l'intégration des contraceptifs dans les circuits d'approvisionnement de l'Initiative de Bamako en tirant les leçons des expériences pilotes ;
- 28 le développement de la recherche opérationnelle et l'utilisation des résultats à tous les niveaux ;
- 29 la promotion la recherche opérationnelle sur les problèmes de SR.

6.3 Population/Pauvreté /Développement humain durable

Le principe de l'interdépendance des variables socio-économiques et démographiques a été consacré par toutes les conférences mondiales organisées par les Nations-Unies sur la population durant les trois dernières décennies ainsi que toutes les réunions africaines préparatoires de ces conférences.

Population et pauvreté sont deux pôles remarquables de par leur centralité vis-à-vis du développement.

L'histoire a donné raison à ceux qui ont toujours porté leur choix et stratégies sur l'homme, la valorisation des ressources humaines, pour garantir à nos jeunes nations un développement humain durable.

La pauvreté au Sénégal est analysée sous le double angle de revenu et de l'accès au services sociaux de base.

Cependant la pauvreté créant des états de privation au niveau des communautés et des individus spécifiquement considérés, il nous semble urgent de tenir compte des perceptions que les cibles les plus vulnérables peuvent avoir de ce fléau ; chaque personne ou groupe de personnes évaluant à sa manière les besoins fondamentaux.

Les interactions multiples entre pauvreté, croissance économique et population expliquent qu'on ne peut plus se limiter à la mise en œuvre de stratégies alimentaires nationales. Il s'agit plutôt de développer une approche opérationnelle qui sera de nature à assumer une meilleure adaptation des instruments de politique sectorielle aux réalités éco-géographiques et à mettre en œuvre un système d'information sur la pauvreté à travers un modèle, outils de suivi des conditions de vie des populations afin d'avoir une vision dynamique et actualisée pour pouvoir agir rapidement sur les vraies causes.

Au niveau national, il y a plusieurs contraintes liées aux types de manifestation de la pauvreté qui sont d'ordre économique et environnemental notamment :

- *persistance des disparités de genre en matière d'accès et de contrôle des services sociaux de base et des ressources*
la pression démographique sur les ressources naturelles ;
- le taux de chômage élevé en milieu rural et urbain ;
- la forte dynamique à sens unique des populations vers les villes avec toutes les conséquences sur l'environnement et le cadre de vie (assainissement, occupation anarchique de l'espace, prolifération des déchets, occupation des périmètres de sécurité, etc.) ;
- une difficulté d'accès au crédit rural qui, combinée au manque d'encadrement font que la production de subsistance est incapable de dégager un surplus nécessaire à l'accumulation locale, ce qui explique le faible revenu monétaire ;
- un faible niveau de l'autoconsommation ;
- une faible couverture des services sociaux.

Face à ces contraintes, les stratégies suivantes méritent d'être adoptées :

- 1 observation d'une nouvelle approche consensuelle de définition de la pauvreté ;
- 2 promotion de la stratégie du faire-faire ;
- 3 réduction des disparités entre les régions et entre les sexes ;
- 4 réglementation de l'argent des projets de lutte contre la pauvreté pour qu'il aille aux pauvres ;
- 5 intégration des politiques de population dans les plans d'action pour l'environnement ;
- 6 promotion, adoption et réalisation de programme de sensibilisation d'information et de formation du grand public ;
- 7 accroissement des possibilités d'accès au logement et à la propriété foncière ;

- 8 promotion de l'intensification des systèmes de production et l'amélioration des méthodes culturales ;
- 9 amélioration des revenus par la création d'emploi ;
- 10 implication et responsabilisation effective des populations, des collectivités locales, des ONG et du secteur privé dans la lutte contre ce fléau ;
- 11 information, sensibilisation et la formation des populations pour une meilleure prise en compte des questions de pauvreté des populations ;
- 12 prise en compte de la dimension environnementale dans la planification et la gestion de l'économie nationale ;
- 13 facilitation de l'accès aux services sociaux de base en renforçant d'abord les capacités des élus locaux, collectivités locales à jouer le rôle d'interface dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de population (sécurité alimentaire, éducation de base, santé de la reproduction, etc.) ;
- 14 responsabilisation du citoyen face au problème d'emploi et de la solidarité nationale à travers des cadres de concertation et d'échange d'expériences ;
- 15 renforcement et l'encouragement des activités du service civique national afin que le volontariat se structure au plan national comme forme de participation des jeunes au développement.

6.4 Population - Emploi

Au cours de ces dix dernières années, le chômage et le sous-emploi se sont amplifiés du fait de la persistance des difficultés économiques et de la crise du secteur agricole qui a entraîné l'exode rural vers les villes.

La situation de l'emploi s'est dégradée à la suite des différentes mesures mises en œuvre liées aux politiques d'ajustement structurelles qui ont eu pour conséquence la baisse des revenus réels, la fermeture d'entreprises entraînant la compression de personnel.

Les performances économiques récentes observées à la suite de la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 n'ont pas encore eu de répercussions positives dans le domaine social en particulier de l'emploi.

La situation de l'emploi qui reste encore préoccupante est caractérisée par une expansion rapide de la population active au rythme de 3% par an soit 100.000 nouveaux demandeurs d'emploi par an, une faiblesse du niveau général des activités productives dans le secteur moderne, un fort taux de chômage chez les jeunes et les femmes surtout en milieu urbain et enfin par une forte expansion du secteur informel.

Face à la crise de l'emploi, le Gouvernement a pris d'importantes mesures dont la définition d'une politique nationale d'emploi et l'élaboration d'un plan d'action pour l'emploi.

Les axes de la nouvelle démarche stratégique qui s'inscrivent dans la politique nationale d'emploi sont les suivants :

1. création maximale d'emplois dans le secteur moderne, par le développement des grandes entreprises mais surtout par celui des P.M.E et des micros-entreprises dans toutes les branches d'activité ;
2. modernisation et dynamisation du secteur informel, par le développement de la productivité des entreprises, un meilleur accès aux sources de financement et l'organisation des acteurs pour accroître leurs capacités individuelles et collectives ;

3. appui plus conséquent aux initiatives concourant au développement de l'emploi local et rural, par la mise en place d'incitations plus efficaces à l'intensification et à la diversification des activités ;
4. relance des activités du secteur primaire et implication plus forte des collectivités locales et des associations dans la dynamisation de l'emploi local, dans le cadre d'une promotion systématique des approches régionales et locales de développement ;
5. renforcement et développement du système d'information sur le marché du travail, à partir d'outils conceptuels et méthodologiques performants unifiés et orientés vers la gestion prospective de l'emploi ;
6. rationalisation, coordination et dynamisation des divers autres types d'interventions directement ou indirectement orientées sur la promotion de l'emploi.

6.5 Promotion de la famille et des groupes-cibles

La famille est un groupe social regroupant des individus liés par le sang ou l'alliance.

En Afrique et au Sénégal, la famille constitue la cellule de base de la société et elle est également le cadre social de vie et d'épanouissement des individus.

Face aux facteurs de changement endogènes et exogènes, la famille sénégalaise est à la recherche d'un nouvel équilibre entre tradition et modernité. Les mutations de la famille sénégalaise sont perceptibles aussi bien sur le plan de sa structuration que sur celui des conditions de vie de ses membres.

Parmi les composantes de la famille, une attention particulière doit être portée aux femmes, enfants, jeunes et aînés qui sont plus exposés aux effets négatifs des changements socio-économiques. Les personnes handicapées constituent également un groupe vulnérable qui mérite d'être pris en compte par la politique de population.

Ces différentes composantes entretiennent des interactions sociales au sein de la famille qui constitue le ciment entre les générations et entre hommes et femmes.

La prise en compte de cette dynamique interactionnelle justifie l'intégration de la famille et de ses différentes composantes dans le même axe thématique.

La famille :

Contraintes :

Les contraintes structurelles majeures auxquelles sont confrontées les familles sénégalaises sont d'abord la pauvreté avec un insuffisant accès de leurs membres aux services sociaux de base (santé, éducation, alphabétisation, logement et eau potable).

La famille éprouve également des difficultés croissantes à jouer son rôle d'éducation et de socialisation de ses membres face aux mutations socio-culturelles et à l'influence de nouveaux agents de socialisation.

Elle est aussi fragilisée par des phénomènes déstabilisateurs tels que le divorce, la toxicomanie et les violences conjugales. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne de l'effritement des valeurs familiales traditionnelles notamment la solidarité intrafamiliale.

Enfin, la promiscuité familiale constitue une autre contrainte majeure en milieu urbain et péri-urbain.

Stratégies

1. promotion des conditions socio-économiques des familles urbaines et rurales victimes de la pauvreté notamment les familles monoparentales ;
2. revalorisation de la famille comme cadre d'éducation, de concertation et de dialogue entre ses différentes composantes et de transmission des valeurs culturelles telles que la solidarité intrafamiliale et le respect des aînés ;
3. lutte contre les phénomènes déstabilisateurs de la famille notamment le divorce, les violences conjugales, la toxicomanie et les IST/SIDA pour la protection de l'intégrité de la cellule familiale ;
4. recherche et sensibilisation sur la nature et les problèmes de la famille actuelle.

Les enfants :

Le développement physique et intellectuel équilibré des enfants est encore entravé par les problèmes d'accès à l'alimentation, la santé et l'éducation malgré les nombreux efforts consentis par les pouvoirs publics.

Contraintes :

L'insuffisance nutritionnelle entrave le développement physique et mental de l'enfant et constitue un des principaux déterminants de la morbidité infantile.

L'insuffisant développement de l'éducation préscolaire est aussi une contrainte majeure. Il convient de mentionner également la faiblesse du taux de scolarisation surtout chez les filles et un manque de prise en charge de leur spécificité dans les programmes d'étude et de formation. Cette situation est aggravée par la forte déperdition scolaire à partir de l'élémentaire.

Le développement du phénomène des enfants en stratégie de survie (enfants travailleurs, enfants de la rue, enfants handicapés, talibés-mendiants, etc...) constitue aujourd'hui une préoccupation majeure dans les villes sénégalaises. Ce problème est sans doute lié à l'insuffisante application des textes et conventions régissant les droits des enfants et aux problèmes socio-économiques des familles sénégalaises.

Stratégies :

1. amélioration de la situation nutritionnelle des enfants ;
 2. promotion de l'éducation préscolaire et généralisation de la scolarisation des enfants de 7 à 12 ans ;
 3. promotion de mesures tendant à réduire les échecs et déperditions scolaires ;
 4. réaménagement des programmes scolaires pour garantir une meilleure prise en compte de la dimension genre et de la spécificité de la jeune fille dans l'enseignement et en vue d'augmenter le taux de scolarisation des filles ;
 5. amélioration des conditions de vie et de la sécurité des enfants en stratégie de survie ;
- mise en application de toute la réglementation relative à la protection et aux droits des enfants.

*À compléter
→ Recherche
des le urbanistes*

Les jeunes :

Les jeunes représentent plus de la moitié de la population sénégalaise. En effet, 58% des Sénégalais sont âgés de moins de 20 ans.

Au delà de ce poids démographique, la jeunesse, qu'elle soit la tranche d'âge considérée, se caractérise par le fait qu'elle est confrontée à de multiples problèmes qui entravent son plein épanouissement.

Les jeunes sont les principales victimes du chômage, de la pauvreté et des fléaux sociaux tels que la drogue.

Contraintes :

Les jeunes font face à la forte expansion du chômage et du sous-emploi ainsi qu'à l'inexistence de mécanismes appropriés destinés à favoriser la promotion des activités économiques initiées par ces derniers. Leurs difficultés d'accès au crédit expliquent en partie cette situation. L'insuffisante implication des jeunes dans les processus de prise de décision dans les divers domaines de la vie économique et sociale constitue une autre contrainte majeure.

Par ailleurs, l'insuffisance des moyens (matériels, financiers et humains) des structures formelles et non formelles, scolaires et extra scolaires en charge de leur éducation ainsi que le manque d'infrastructures éducatives (écoles, CDEPS, foyers de jeunes, centres sociaux, etc...) limitent leur promotion sociale. Cette situation est exacerbée par l'inadaptation des programmes d'étude faiblement corrélés aux attentes socio-professionnelles du milieu.

Enfin, la recrudescence des problèmes de santé mentale du fait d'un recours de plus en plus important à la drogue et la sexualité précoce posent aujourd'hui de véritables problèmes socio-sanitaires.

Stratégies

1. élaboration d'un programme d'investissement à moyen et long terme prenant en compte toutes les priorités nationales en matière de jeunesse ;
2. promotion de l'insertion socio-économique des jeunes et de leur participation au processus de développement ;
3. mise en place d'un fonds national de garantie et facilitation de l'accès des jeunes au crédit ;
4. intégration de la dimension « activités génératrices de revenus » dans tous les programmes d'éducation à la vie familiale en direction des jeunes ;
5. renforcement des capacités des structures scolaires et extra-scolaires, formelles et non formelles chargées de leur encadrement ;
6. consolidation et renforcement des programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires, socio-éducatives, sportives et socio-culturelles en faveur des jeunes ;
7. réaménagement des programmes d'étude et de formation pour répondre aux attentes socio-professionnelles du milieu ;
8. mise en place de structures spécifiques aux jeunes pour la prise en charge des cas sociaux et des toxicomanes.

Les aînés :

L'allongement de l'espérance de vie dans notre pays pose aujourd'hui le problème de la place des aînés dans notre société. En effet, les programmes de développement ont pendant longtemps mis l'accent sur les femmes et les jeunes du fait de leur vulnérabilité. Aujourd'hui, une attention particulière doit être portée aux aînés du fait de l'importance de leur poids démographique dans la société sénégalaise.

Contraintes :

L'effritement progressif du statut socio-culturel valorisant les aînés ainsi que leur rôle dans l'éducation des enfants constituent des préoccupations majeures au Sénégal. Cette situation s'accompagne d'un manque de participation des aînés à la citoyenneté.

Par ailleurs, les aînés sont exclus de manière prématurée du monde du travail alors que leurs charges s'accroissent car leurs enfants parfois même petits-enfants restent plus longtemps sous leur responsabilité à cause du chômage des jeunes. L'insuffisance d'organisations et de systèmes de prise en charge sociale des aînés fragilise encore davantage leur situation socio-économique. Il convient également de mentionner leurs difficultés d'accès au crédit.

L'insuffisance de compétences gériatriques et l'absence d'intégration de la gériatrie dans les structures sanitaires ainsi que les coûts élevés des consultations, des actes médicaux et des médicaments spécifiques aux aînés souffrant généralement de polypathologies constitue un problème majeur.

Enfin, l'inexistence d'appui institutionnel en faveur des rares structures de prise en charge des aînés mérite d'être mentionnée.

Stratégies :

1. revalorisation de la place des aînés dans la société et de leur rôle dans l'éducation traditionnelle et la socialisation des enfants et des jeunes ;
2. conception et promotion d'une politique d'appui financier facilitant aux aînés l'accès aux crédits nécessaires à la réalisation de projets générateurs de revenus ;
3. intégration dans les programmes et projets de lutte contre la pauvreté d'un volet pour les aînés ;
4. développement et intégration de la gériatrie et de la gérontologie sociale dans le système éducatif et sanitaire sénégalais, tout en tenant compte de leurs aspects multisectoriels et pluridisciplinaires ;
5. promotion et soutien à l'émergence des réseaux communautaires d'actions sociales, culturelles et participatives au profit des aînés ;
6. appui institutionnel aux structures de prise en charge des aînés ainsi qu'aux mouvements associatifs de ces derniers ;
7. promotion d'une politique de sécurité médicale et de meilleurs services de santé en faveur des aînés qui sont de gros consommateurs de soins de santé.

Les femmes :

Les femmes représentent plus de la moitié de la population sénégalaise et sont des actrices de premier plan du développement socio-économique malgré la survalorisation de leur fonction reproductive.

Par ailleurs, l'inégalité entre les sexes continue d'affecter la capacité des femmes à participer de façon optimale aux activités économiques et politiques du pays notamment aux instances de décision.

Ce constat est accentué par l'émergence de nouvelles responsabilités situationnelles en particulier le rôle de chef de ménage dans un environnement économique, social et réglementaire qui ne garantit pas à la femme une amélioration de son statut malgré les acquis enregistrés en matière d'allégement des travaux domestiques de ce groupe-cible.

Contraintes :

Les contraintes portent essentiellement sur les représentations sociales de la femme dominées par son rôle reproductif ainsi que la faiblesse du niveau de qualification technique et des capacités organisationnelles de ce groupe-cible.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les difficultés d'accès au crédit, aux ressources et moyens de production limite la promotion économique de la femme. Il convient aussi de souligner le faible accès des femmes aux instances de décision et l'existence de pratiques néfastes à la santé des femmes telles que l'excision.

La vulnérabilité économique et sociale des femmes victimes de la pauvreté (femmes-chefs de ménage, domestiques, femmes-déplacées, femmes rurales, femmes âgées, veuves, handicapées, etc...) constitue aussi une contrainte majeure.

Enfin, il convient de souligner l'insuffisance de l'information sur les droits de la femme et le manque de protection des femmes en situation difficile.

Stratégies :

1. **accroissement du taux d'alphabétisation des femmes et de leur niveau de formation technique et professionnelle ;**
2. **amélioration de l'accès des femmes au crédit et aux moyens de production en vue du développement d'activités génératrices de revenus ;**
3. **adoption de mesures particulières garantissant aux femmes le droit à la vie et à la santé notamment reproductive à tous les âges ;**
4. **élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ;**
5. **renforcement de l'accès des femmes aux instances de décision ;**
6. **renforcement de la politique d'allégement des travaux domestiques de la femme ;**
7. **renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des femmes ;**
8. **promotion de programmes spécifiques d'appui aux femmes pauvres et vulnérables (femmes chefs de ménage, femmes déplacées, domestiques, femmes rurales, etc...).**

Les personnes handicapées :

Les handicapés figurent également parmi les groupes-cibles vulnérables qui méritent une attention particulière. En effet, le recensement de 1988 estimait la proportion de handicapés à 1,8% de la population totale. Les handicapés moteurs sont les plus nombreux (26% du total). Ils sont suivis par les handicapés visuels (18%) et mentaux (10%).

Les handicaps surviennent à la suite de maladies invalidantes telles que la poliomyélite et l'onchocercose et d'accidents domestiques, du travail ou de la circulation. L'usage des drogues et stupéfiants favorise la multiplication des handicapés mentaux surtout dans les zones urbaines. Avec la crise casamançaise, une nouvelle catégorie de handicapés apparaît chez les victimes des mines.

Contraintes :

Les contraintes socio-culturelles relatives aux représentations sociales des personnes handicapées au Sénégal conduit à leur marginalisation, en particulier leur exclusion des circuits productifs. Les handicapés sont souvent perçus comme des individus « diminués », incapables d'avoir des activités productives et devant donc être assistés.

Ces représentations sociales entretiennent au niveau d'une certaine catégorie de handicapés une mentalités d'assistés qui les pousse à mendier et à considérer la mendicité comme une activité légitime et socialement acceptée pour assurer leur survie. Elles contribuent aussi à leur exclusion des circuits productifs et à leur marginalisation économique.

Les personnes handicapées sont également défavorisées en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et aux financements de projets générateurs de revenus.

Par ailleurs, les handicapés sont confrontés au problème d'accès à certains édifices publics du fait de la non prise en compte de leur spécificité dans les normes architecturales de construction de ces édifices.

Il convient aussi de souligner la faiblesse des capacités techniques des organisations et associations de promotion de la situation socio-économique des handicapés ainsi que le coût élevé des appareillages pour handicapés. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance des moyens des structures spécialisées de prise en charge des handicapés (centres d'orthopédie, d'appareillage, etc..).

Enfin, l'insuffisante prise en compte des besoins spécifiques des handicapés dans les différentes politiques de développement ainsi que le manque de spécialisation du personnel d'encadrement et de prise en charge de ce groupe-cible constituent des préoccupations majeures.

Stratégies :

1. promotion de la recherche sur la situation et les problèmes des personnes handicapées ;
2. prise en compte des spécificité des handicapés dans les normes architecturales de construction des édifices publics ;
3. appui à l'insertion socio-économique des handicapés ;
4. promotion de leur accès à l'éducation, la formation professionnelle et à l'emploi ;
5. renforcement des capacités techniques et financières des organisations de promotion de la situation socio-économique des handicapés ;

6. appui institutionnel aux organisations et structures de prise en charge des personnes handicapées (centres d'orthopédie, d'appareillage, de traumatologie, etc..) ;
7. prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées dans les différentes politiques de développement ;
8. renforcement des capacités techniques du personnel d'encadrement et de prise en charge des handicapés ;
9. prévention des maladies invalidantes, des accidents domestiques, du travail et de la circulation.

6.6 Population, Environnement et Développement Humain Durable

Les perspectives de la population du Sénégal suscitent beaucoup d'interrogations au regard des la crise actuelle notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau et en énergie et de la préservation des ressources.

En effet, la pression démographique crée des problèmes de gestion de l'environnement. En milieu rural, les problèmes induits par la croissance démographique sur le cadre de vie et l'environnement sont généralement posés en terme de pression sur les ressources naturelles. Ainsi, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles (déforestation, surpâturage, feux de brousse) a entraîné une perte au niveau du potentiel environnemental :

- perte de la diversité biologique,
- abaissement des nappes,
- raréfaction des ressources halieutiques,
- risques sanitaires etc ...

Des efforts ont été faits dans les différents secteurs mais la recherche d'un meilleur équilibre entre l'environnement, la population et le développement humain durable demeure une préoccupation majeure.

La relation entre croissance démographique, pauvreté et détérioration de l'environnement a été la préoccupation essentielle de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro.

La convergence harmonieuse entre l'amélioration du cadre de vie, la gestion rationnelle des ressources et la recherche d'une répartition équilibrée de la population sur l'espace est compromise par des contraintes liées essentiellement à l'occupation de l'espace et aux systèmes de production.

Au niveau national :

En ce qui concerne l'occupation de l'espace, on note les contraintes suivantes :

- un fort déséquilibre dans la mise en valeur du pays qui se traduit par une forte poussée de l'urbanisation ;
- une forte concentration de la population dans le Centre et l'Ouest (régions de Fatick, Dakar, Kaolack, Thiès, Diourbel), alors que le reste du pays qui concentre l'essentiel des ressources naturelles est pratiquement vide entraînant une aggravation de la dégradation de l'environnement ;
- une concentration des infrastructures, des équipements et des activités économiques dans le Centre-Ouest, tandis que l'Est est sous équipé et faiblement mis en valeur ;
- une dégradation de l'environnement plus marquée dans l'Ouest et le Centre et une perte de productivité liée à la surexploitation des ressources ;

- des zones inhabitables occupées cependant par un habitat spontané et précaire, situation aggravée par une paupérisation grandissante de la population, par l'augmentation des déchets dangereux, la pollution et les risques liés à la promiscuité des habitants et des industries ;
- une forte poussée urbaine occasionnant une péjoration du cadre de vie ;
- la forte pression sur les ressources foncières et naturelles.

Dans le cadre du système de production :

Agriculture

Occupant 70% de la population du pays, et représentant 15% du PIB, l'agriculture traverse une grave crise qui a fortement réduit ses performances due au déficit pluviométrique, à la pression démographique et à la salinisation et l'acidification des terres.

Par ailleurs, on note dans le bassin arachidier ; une saturation et une dégradation des terroirs se traduisant par une baisse des rendements de l'ordre de 3 à 5% par an et une quasi stagnation des surfaces cultivées.

Elevage :

Dans la zone sylvo-pastorale, situation caractérisée par :

- l'exploitation abusive de terres marginales et une forte concentration autour des points d'eau, accélérant ainsi la dégradation des ressources ;
- des déficits pluviométriques répétés occasionnant un surpâturage ;
- une forte croissance des effectifs du cheptel et une gestion inappropriée des terres pastorales ;
- une transhumance vers les régions méridionales qui accroît les risques de conflit avec les agriculteurs.

En outre, l'expansion des défrichements agricoles qui restreignent le parcours, notamment dans la zone centre-est avec la remontée du front arachidier vers la zone pastorale et la marginalisation de l'activité pastorale dans de nombreux terroirs agricoles.

Foresterie et gestion de la faune :

Dans ce domaine, les principales problèmes portent sur :

- la régression très importante des ressources forestières ligneuses mal réparties : les régions de l'Ouest et du Centre ne disposent que de 1% du capital tandis que celles du Sud et de l'Est concentrent 93% du potentiel, sur 45% du territoire national ;
- le recul du couvert ligneux est dû surtout à l'action de l'homme, notamment par une déforestation de plus en plus rapide, une diminution des possibilités de régénération des milieux du fait des feux de brousse, du surpâturage, de l'agriculture, du déboisement (action anthropique de l'homme) ;
- la réduction de la faune à cause du braconnage.

La pêche

Le secteur connaît de sérieuses difficultés en raison notamment :

- d'une surexploitation de nombreuses espèces halieutiques entraînant leur raréfaction ;
- de la dégradation des milieux du fait de divers facteurs (sursalinisation de certains estuaires, pollution , fragilisation de la mangrove, etc...) ;
- baisse des disponibilités en protéines ;
- détérioration des écosystèmes aquatiques du fait de la technique d'exploitation qui entraîne l'altération de ressources ;

La répartition géographique actuelle relève de facteurs historiques, physiques, économique et culturel.

Les mouvements migratoires remontent très loin dans le temps et sont dès l'origine une réponse des populations pastorales et agricoles aux conditions offertes par le milieu.

L'introduction de la culture de rente et l'occupation grandissante des terres riches et fertiles en agriculture a déstabilisé l'organisation spatiale traditionnelle et l'équilibre entre les diverses activités (agricoles et pastorales).

Aujourd'hui, les fluctuations de la production agricole liée aux aléas climatiques se répercutent sur l'ensemble de l'économie sénégalaise, notamment au niveau des revenus des paysans. Pour améliorer cette situation, différentes politiques ont été mises en place pour éviter l'effondrement de l'économie rurale. Mais il faut noter que celles-ci n'ont pas été à la mesure des espoirs attendus. Les baisses continues des rendements et les conditions de vie des paysans qui ne cessent de se détériorer sont autant de causes des mouvements migratoires.

Face à la dégradation des conditions de vie du milieu rural, de nouvelles formes de flux migratoires liées à la recherche de travail sont apparues et ont connu un développement sans précédent. Ainsi, les régions du centre et de l'ouest du pays deviennent des foyers d'immigration alors que les autres régions du Sénégal moins nanties sont des zones d'émigration. Les conséquences néfastes de cette situation se manifestent par la macrocéphalie de Dakar et par l'urbanisation galopante (le taux d'urbanisation est passé de 39% en 1988 à 42,6 en l'an 2000).

D'abord orientés vers les régions du centre-ouest du Sénégal et les pays africains (Côte d'Ivoire, Congo, Gabon), les migrations s'orientent de plus en plus vers les pays européens (France, Italie, Espagne) et l'Amérique à la recherche d'opportunités de travail et de meilleures conditions de vie.

Face à cette croissance urbaine, le Sénégal a adopté différentes politiques parmi lesquelles on peut citer la politique volontariste d'aménagement du territoire, la politique d'urbanisme et d'habitat, la politique de développement agricole et la politique de suivi des Sénégalais de l'extérieur.

Les contraintes liées à la migration, à l'urbanisation et à l'aménagement du Territoire sont diverses du fait de leur complexité, de la multiplicité des mesures juridiques et de la diversité des structures intervenant dans le domaine. Ces contraintes sont les suivantes :

- la persistance et le renforcement des inégalités régionales ;
- la faiblesse des connaissances dans les phénomènes de la migration et de l'urbanisation ;
- les difficultés d'intégration dans le processus de planification de la migration et de l'urbanisation faute de données appropriées ;
- la faible application et vulgarisation des instruments de planification spatiale (PNAT et Schémas d'Urbanisme Directeur) ;
- l'absence d'instruments financiers appropriés ;
- l'absence d'outils législatifs et réglementaires pour une bonne application des plans ;
- la multiplicité des textes et leur non-application.

Pour maîtriser les migrations et assurer un développement équilibré et harmonieux du pays, les stratégies préconisées sont les suivantes :

- 1 mise en œuvre du PNAT qui doit être le cadre privilégié des politiques de développement.
- 2 mise en place de mesures appropriées pour assurer le développement de toutes les régions.

- 3 politique d'aménagement urbain fondée sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'habitat par le Directeur d'Urbanisme dans toutes les villes du Sénégal.
- 4 la prise en compte de mesures qui prennent en compte les spécificités de manière particulière les jeunes et les femmes.
- 5 la création d'un système d'observation et d'information sur les migrations et l'urbanisation.
- 6 la promotion et le développement des villes secondaires et moyennes par la mise en place d'un programme d'appui aux communes les plus défavorisées, notamment celle des régions périphériques et suivant la grille d'équipements proposée dans la hiérarchie des établissements humains.
- 7 la prise en charge de façon effective par les collectivités locales des établissements humains.
- 8 la poursuite des opérations de restructuration et de régularisation des quartiers non lotis en collaboration avec les collectivités locales et les partenaires au développement.
- 9 l'érection des localités qui souffrent d'un manque de fonctionnalité en localités centrales. Il s'agit d'augmenter leur capacité fonctionnelle par la création des services et l'implantation des équipements et infrastructures.
- 10 la création ou le renforcement des liaisons entre les localités centrales et les zones rurales.
- 11 le renforcement du processus de décentralisation et de promotion des métropoles régionales d'équilibre.
- 12 la promotion des centres intermédiaires qui peuvent constituer des maillons stratégiques du réseau d'établissements humains du pays.
- 13 le remembrement et l'installation du cadastre rural.
- 14 la promotion d'investissements privés agricole.
- 15 meilleure canalisation des investissements des sénégalais de l'étranger vers des programmes de développement porteurs
- 16 l'application de la convention relative à la Protection des Droits des Travailleurs migrants et des membres de leur familles ainsi que des Traités et Accords Internationaux sur la migration.
- 17 concertation renforcée entre le Sénégal et les pays d'accueil de ses migrants afin de défendre leurs intérêts.

6.8 Etudes et Recherches

Le Sénégal a souscrit aux recommandations des Nations- Unies pour la réalisation d'un recensement général de la population tous les 10 ans. C'est ainsi qu'il a réalisé 2 recensements en 1976 et 1988 et le troisième est prévu pour l'an 2000.

Chacun de ces recensements a permis de collecter des informations de première importance pour la planification du développement (volume de la population, caractéristiques par âge, sexe et par d'autres variables socio-démographiques).

Des enquêtes démographiques et socio-économiques ont également été réalisées. Il s'agit notamment :

- des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1986, 1992/93 et 1997 ;
- de l'enquête sur les priorités de 1991 ;
- de l'enquête migration/urbanisation au Sénégal de 1993 ;
- de l'enquête sénégalaise auprès des ménages de 1994/95.

D'autres études sur la population et le développement ont aussi été réalisées par des structures nationales ou en coopération telles que l'IRD (ex ORSTOM) ou panafricaines comme l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA).

Ces différentes enquêtes, études et recherches ont permis une bonne connaissance de phénomènes socio-démographiques clefs tels que la fécondité, la mortalité infantile et juvénile et les conditions de vie des ménages.

Mais des lacunes de connaissance persistent surtout au niveau des interrelations entre variables démographiques et socio-économiques.

Par ailleurs, l'état-civil mérite une attention particulière dans le contexte de la décentralisation d'autant plus qu'il constitue une source précieuse de données sur la population. Cependant, le système d'état-civil souffre encore d'insuffisances au Sénégal.

Contraintes :

Les principales contraintes portent sur l'insuffisante prise en compte de domaines clefs pour la politique de population : mortalité générale et maternelle, migration, urbanisation, famille et emploi surtout dans le secteur informel, etc...

Les interrelations entre variables démographiques et socio-économiques ne sont pas bien connues tout comme l'impact du SIDA sur l'évolution démographique et le développement économique.

Par ailleurs, il convient de mentionner le manque de connaissance des données démographiques et socio-économiques à l'échelle géographique la plus fine et l'insuffisance de la désagrégation des données démographiques selon le sexe. Cette lacune est accentuée par la non maîtrise des rôles réciproques des hommes et des femmes dans le développement.

L'insuffisance des études qualitatives et socioculturelles sur les déterminants des comportements démographiques des différents groupes socio-économiques du Sénégal constitue aussi une contrainte majeure.

Il en est de même du faible enregistrement et exploitation des faits d'état civil (décès, mariage et naissance) notamment en milieu rural et des mauvaises conditions de conservation des registres d'état-civil. Le manque de personnel qualifié pour une bonne tenue de ces registres et le faible niveau de formation des officiers et agents d'état-civil contribue à expliquer cette situation.

En outre, l'insuffisance de l'exploitation et de l'analyse des données démo-socio-économiques et le retard dans leur publication posent problème.

L'insuffisante vulgarisation des résultats de la recherche auprès des utilisateurs potentiels et la faible concertation avec ces derniers méritent également d'être soulignées.

Enfin, le manque de planification et coordination de la recherche en population/développement et l'insuffisance de ressources financières, logistiques et humaines de haut niveau affectées à la recherche dans ce domaine constitue une contrainte majeure.

Les stratégies :

Face à ces contraintes, les stratégies suivantes ont été retenues :

- 1 promotion de la recherche en population/développement en mettant l'accent sur les interrelations entre variables démographiques et socio-économiques et d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages et sur la mortalité maternelle ;
- 2 intensification de la collecte et de l'exploitation des statistiques courantes : santé, éducation, emploi, logement, agriculture, eau, etc pour une meilleure planification du développement et un bon suivi de la politique de population ;
- 3 renforcement des capacités d'exploitation et d'analyse des données socio-démographiques et réduction des délais d'analyse, de publication et de diffusion des résultats de la recherche ;
- 4 renforcement de l'intégration de la dimension genre dans les études et recherches et prise en compte de la famille en tant qu'unité d'analyse ;
- 5 désagrégation des données démographiques et socio-économiques jusqu'à la plus fine échelle géographique possible ;
- 6 développement de la recherche qualitative et socioculturelle dans le domaine population/développement ;
- 7 renforcement de l'enregistrement, de l'exploitation et de l'analyse des faits d'état civil grâce à une automatisation progressive et rationnelle du système et à la mise en place d'un réseau informatisé ;
- 8 développement d'un programme de formation des officiers d'état-civil, des élus locaux, des chefs de village et de quartier ;
- 9 amélioration des conditions de conservation des faits d'état-civil par le biais de registres et sur support informatique ;
- 10 publication régulière des statistiques d'état-civil à partir des centres régionaux ;
- 11 promotion d'actions de vulgarisation des résultats de la recherche auprès des utilisateurs potentiels et du public avec l'utilisation des langues nationales et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- 12 mise en place d'un cadre de concertation entre producteurs et utilisateurs de données socio-démographiques et économiques pour une bonne prise en compte de leurs besoins ;
- 13 renforcement de la coordination et de la planification des enquêtes, études et recherches dans le domaine population et développement pour éviter les duplications ;
- 14 formation de compétences nationales en matière de recherche dans le domaine population et développement ;
- 15 renforcement des moyens financiers et logistiques affectés aux études et recherches ;
- 16 élaboration et mise en œuvre de programmes conjoints d'études et recherches en coopération/développement.

6.9 Genre et Développement

Le concept de genre, qui met l'accent sur les relations sociales existant entre l'homme et la femme, sur les rôles et les statuts différenciés qui leur sont attribués, implique une vision globale des questions de population et du processus de développement.

Les diverses évaluations des programmes et projets réalisés au Sénégal, comme dans les autres pays, démontrent que l'approche IFD (intégration de la femme au développement), utilisée jusqu'ici pour promouvoir la femme, en vue de la résolution des problèmes de population et de l'accélération du processus de développement, n'a pas eu l'efficacité attendue. Elle contient des limites d'ordre conceptuel, du fait qu'elle a considéré la femme, en dernière analyse, comme une catégorie sociale fermée. Les relations sociales qu'entretient cette catégorie avec la catégorie formée par les hommes et les limites qui lui sont imposées par la société, en termes de statut et de rôle, dans le cadre d'une construction sociale spécifique, n'étaient pas prises en compte.

La non prise en compte de ces relations et de ces limites ont constitué une contrainte fondamentale à l'atteinte des objectifs en matière de population et de développement. C'est face à cette contrainte, que l'approche genre a été adoptée depuis le Caire, comme une approche systématique et transversale des programmes de population.

Cette approche implique d'une part une analyse de genre, qui permet de comprendre plus précisément la construction sociale des deux catégories sociales et des relations qu'elles entretiennent et d'autre part, une intervention qui tienne compte des caractéristiques de genre, en terme de besoins et de priorités et vise à établir des relations égalitaires. La recherche des relations égalitaires signifie dans le contexte socio-culturel sénégalais, le renforcement des capacités et du pouvoir des femmes, l'implication des hommes dans les actions visant ce renforcement et le changement des mentalités, des attitudes et des comportements, des hommes et des femmes, comme stratégie transversale.

Parmi les avancées enregistrées, on peut noter la création de structure de prise en charge de la famille et la sensibilisation en genre des membres du Gouvernement, des points focaux du Ministère chargé de la famille, des parlementaires etc...

Au Sénégal cette nouvelle approche du développement se heurte à des contraintes :

- de connaissance des caractéristiques de genre
- de compétences en matière d'analyse de genre
- de planification, suivi et évaluation des activités tenant compte de la dimension genre
- la création d'un cadre juridique et politique favorable au changement souhaité et qui se réfère à des rapports sociaux structurels
- la persistance des stéréotypes dans les manuels scolaires et au niveau des médias.

Pour lever ces contraintes, les stratégies préconisées sont les suivantes :

- 1 Intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement globaux et sectoriels ; *par la mise en place d'une stratégie de planification par la modélisation d'un cadre conceptuel stable et opérationnel*
- 2 Instauration de l'égalité de fait et de droit entre les femmes et les hommes dans les différents instruments juridiques et les textes réglementaires ;
- 3 Instauration d'un système de discrimination positive à l'égard des défavorisés ;
- 4 Révisions des manuels scolaires et sensibilisation des enseignants et des communicateurs en vue de banir les stéréotypes sexistes ;

- 5 Renforcement de la participation des femmes dans la résolution des conflits et dans l'aide humanitaire, en particulier dans les foyers de tension ;
- 6 Adhésion des leaders d'opinions aux objectifs d'égalité entre les sexes ;
- 7 Prise en compte du rôle et statut des femmes et des hommes dans la mise en œuvre de la politique de population ;
- 8 Renforcement des capacités techniques en analyse de genre
- 9 Education de la petite fille et du petit garçon au sein de la famille en vue d'éliminer toutes les formes de constructions sociales favorisant les stéréotypes sexistes

6.10 IEC/Plaidoyer

Les questions de population et de développement durable demeurent une préoccupation majeure. En effet, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, force est de constater, depuis l'adoption de la DPP, que les résultats atteints sont bien en deçà des objectifs fixés.

C'est dans cette perspective que l'Etat du Sénégal inscrit son option pour **des stratégies de plaidoyer compris comme l'ensemble des actions visant à influencer la prise de décision politique favorable à la mise en œuvre de la politique aux niveaux national et décentralisé.**

La stratégie d'information, d'éducation et de communication de la politique de population adoptée en 1988 et mise en œuvre à travers des projets et programmes a permis la mise en place de réseaux d'appui qui ont contribué à une prise de conscience de l'importance de la variable démographique dans le développement économique et social du Sénégal.

La sensibilisation de la population dont une bonne partie est encore non alphabétisée et non scolarisée s'est traduite par un accroissement du taux de connaissance et de pratique de la contraception moderne tant en milieu urbain qu'en milieu rural selon les résultats des enquêtes démographiques et de santé.

En outre les différentes actions de sensibilisation menées dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisation, de la réduction de la pauvreté, etc.. ont conduit les populations de façon générale et les décideurs en particulier à porter une plus grande attention à l'incidence des questions de population dans le développement.

Toutefois, malgré ces acquis, des contraintes à l'implication effective des populations, des décideurs et des leaders d'opinion pèsent lourdement sur la réalisation des performances assignées à la politique de population.

Les contraintes sont les suivantes :

- la faible adhésion des populations ;
- le manque d'harmonisation et de coordination des activités d'IEC/ Plaidoyer ;
- la persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- le faible statut de la femme ;
- l'insuffisance des ressources allouées aux activités de l'IEC/Plaidoyer.

Pour lever ces contraintes qui se trouvent de manière transversale dans toutes les composantes de la politique de population, il est nécessaire de promouvoir des formes appropriées de communication pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une meilleure adéquation entre population, ressources et développement.

Les stratégies préconisées en conséquence sont les suivantes :

- 1 mise en œuvre de programmes d'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales en population et développement ;
- 2 généralisation de l'EVI/EMP dans le système éducatif formel et non formel ;
- 3 implications de toutes les composantes de la population (les décideurs et leaders d'opinion, les associations, la société civile, les partenaires au développement, le secteur privé, les collectivités locales, les communicateurs et les organisations communautaires de base masculines et féminines) dans la mise en œuvre des objectifs de la politique de population
- 4 renforcement des capacités nationales en IEC/Plaidoyer par la formation, la recherche et les échanges d'expériences ;
- 5 sensibilisation des hommes et des femmes sur l'importance des questions de population, d'éducation à la vie familiale et d'éducation de leurs enfants ;
- 6 élaboration et l'harmonisation de la production et de la diffusion de supports IEC appropriés en vue de mise en œuvre rationnelle des activités de population ;
- 7 sensibilisation et l'implication des communautés de base et des réseaux d'appui dans la formulation et la mise en œuvre de programmes aux niveaux central et décentralisé ;
- 8 sensibilisation et le plaidoyer pour la prise en compte effective de la dimension genre dans la gestion des projets et programmes de population et développement ;
- 9 renforcement de la sensibilisation et l'implication des hommes à la prise en charge de la SR/SS/PF ;
- 10 utilisation des médias modernes, des nouvelles technologies de l'information, de la communication et des canaux traditionnels de communication dans la sensibilisation ;
- 11 renforcement des capacités documentaires en vue de permettre l'accès à une information pertinente ;
- 12 mise en place de centres de documentation décentralisés au niveau de toutes les structures qui interviennent en population pour une meilleure vulgarisation de l'information dans ce domaine ;
- 13 intégration de l'IEC en matière de population dans les programmes de lutte contre la pauvreté ;
- 14 renforcement des activités IEC en milieu rural et péri-urbain.

6.11 Mesures juridiques

Les questions d'ordre juridique que soulèvent la mise en œuvre de la politique de population constituent un enjeu pour les responsables des programmes de population même si au moment de l'adoption de la déclaration de la politique de population (DPP) en 1988, certaines de ces préoccupations ont pu être prises en charge.

En effet, la décennie 90 est marquée par la tenue de grandes conférences qui ont posé de nouveaux concepts et paradigmes dans le domaine population/ développement. Au niveau national également, des mutations ont été notées avec la décentralisation et l'adoption de la loi portant transfert des compétences aux collectivités locales, la transformation du paysage socioculturel, démographique et économique telle que mise en évidence dans la problématique population développement. Ainsi l'ensemble de ces mutations aussi bien au niveau national qu'international méritent une relecture du cadre juridique pour une mise en œuvre plus efficiente des politiques de population.

• Santé de la reproduction

Depuis les années 80 des acquis importants ont été notés avec la levée des certaines barrières juridiques. Parmi ces acquis on peut citer : l'abrogation partielle de la loi de 1920 réprimant la propagande anticonceptionnelle , l'organisation du pays en districts de santé , l'autorisation de la distribution à base communautaire des contraceptifs même si elle se limite aux préservatifs et

spermicides , l'autorisation accordée aux auxiliaires médicaux, sages femmes et infirmiers à pratiquer quelques actes précis de santé de la reproduction, l'adoption de la loi pénalisant toutes formes de violences et sévices contre les femmes et le renforcement de la loi réprimant le viol.

Cependant, certaines dispositions législatives et réglementaires constituent encore des barrières à la santé de la reproduction : parmi celles ci on peut noter :

Le code sénégalais de la santé dans sa partie pharmacie, considère certains contraceptifs tels la pilule comme des médicaments. Ce caractère médicamenteux fait que ces contraceptifs entrent dans le monopole pharmaceutique et médical pour la prescription, la fabrication, la délivrance et la promotion. Cette disposition ne favorise pas les services de distribution à base communautaire et le marketing social des contraceptifs.

Concernant l'avortement, il y a une discordance entre le Code de Déontologie Médicale qui a prévu dans une de ses dispositions la possibilité de procéder à l'avortement thérapeutique dans certaines conditions et le Code pénal qui punit l'avortement.

Pour le VIH/SIDA , Il existe vide juridique relativement à la protection des personnes des personnes saines contre toute transmission volontaire du virus mais aussi celles des personnes vivant avec le VIH surtout en ce qui la confidentialité et leur droit d'accès aux soins sans discrimination.

En ce qui concerne la santé de la reproduction des jeunes, depuis l'adoption de la Déclaration de la Politique de Population de 1988, des programmes ont été développés en faveur des jeunes en vue d'une meilleure prise en charge de leur santé sexuelle et reproductive avec notamment la mise en place des centres conseil pour adolescents / jeunes.

Malgré ces acquis, il existe encore plusieurs contraintes liées aux grossesses précoces et ou non désirées, avec ses corollaires, la prostitution clandestine, la toxicomanie, la délinquance etc.. Ces contraintes sont en partie dues à des vides juridiques et ou à la non application de certaines mesures législatives et réglementaires.

Face à ces contraintes, les stratégies ci-après ont été retenues :

- 1 concernant les SBC, l'avortement et le VIH/SIDA, des dispositions doivent être prises pour combler les vides juridiques ;
- 2 pour les jeunes, généraliser et rendre obligatoire l'éducation à la vie familiale et en matière de population dans les systèmes formel et non formel ;
- 3 favoriser l'accès des jeunes /adolescents aux moyens contraceptifs sur la base d'une éducation morale et religieuse adéquate ;
- 4 veiller à l'application de la loi sur la pédophilie et des lois interdisant la publicité sur le tabac et l'alcool dans les médias ainsi que leur utilisation dans les lieux publics ;
- 5 veiller à l'application effective de la réglementation sur l'interdiction de la vente et de la consommation des stupéfiants ;

• **Législation sociale**

Les lois 61-33 et 61-34 du 15 Juin 1961 portant respectivement statut de la fonction publique et code du travail au Sénégal ont posé les principes non discriminatoires entre les sexes. Cependant, certaines dispositions demeurent discriminatoires à l'égard des femmes, des célibataires et des familles peu nombreuses. Parmi celles-ci il y a lieu de noter :

- l'article 277 du code de la famille relatif à la puissance paternelle qui ne donnent pas à la femme les mêmes droits et mêmes responsabilités en tant que parent ;
- la loi 87-10 du 21 mars 1987 qui considère la femme salariée comme n'ayant pas d'enfants à charge car ses enfants ne sont pas pris en compte dans la taxation de ses impôts
- les statuts spéciaux dans la fonction publique qui réservent certaines professions spécifiquement aux hommes;
- le régime fiscal et social en vigueur qui favorise les familles nombreuses et à ce titre, a une orientation pro nataliste évidente.

Aussi les stratégies ci-après ont été retenues :

- 6 réviser certaines dispositions du code de la famille afin de permettre à la femme salariée de prendre en charge son époux et ses enfants au plan médical ;
- 7 prendre des dispositions pour modifier le code des impôts afin d'appliquer à la femme mariée qui en charge ses enfants le quotient fiscal applicable au chef de famille.
- 8 réviser certaines dispositions relatives aux statuts spéciaux dans la fonction publique afin de permettre l'accès des femmes à toutes les professions jusqu'ici réservées aux hommes ;
- 9 améliorer la situation de la femme mariée qui a en charge ses enfants en lui appliquant le quotient fiscal applicable au chef de famille ;
- 10 réviser la fiscalité dans le sens de la réduction de la discrimination à l'égard des célibataires et des familles peu nombreuses, car l'importance de la réduction de la charge fiscale selon le statut matrimonial et le nombre d'enfants encourage la formation de grandes familles.
- 11 renforcer le système de prolongations de carrière sur la base du mérite.

• Aménagement du territoire

Le Sénégal a instrumenté plusieurs outils financiers et juridiques au titre de sa politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Parmi ces instruments juridiques on peut citer : le code des investissements, la loi sur le domaine national, le code de l'urbanisme, la loi relative à la décentralisation. Le Sénégal a par ailleurs, adopté en 1997, son Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) .

Toutefois, l'application ou la mise en œuvre des conditions et des actions prévues par le PNAT se heurte à des contraintes liées à son insuffisante vulgarisation, la désuétude du visa de localisation avec l'avènement du guichet unique, l'absence d'outils législatifs et réglementaires pour une bonne application du PNAT, l'absence d'instruments financiers et fiscaux appropriés pour faire face aux disparités régionales, l'absence de coordination et d'harmonisation de la politique économique et spatiale.

En effet, les outils et supports relatifs à l'aménagement du territoire, le PNAT qui aurait dû constituer le cadre de référence, de coordination et de cohérence pour le choix et la programmations sectorielle sont insuffisamment pris en compte dans le système national de planification

Dans la perspective d'une mise en œuvre efficiente du PNAT, il est utile de veiller à l'application du visa de localisation.

• Habitat et urbanisme

Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme est confronté à un problème majeur qui est celui de la dégradation du cadre de vie. Cette dégradation est caractérisée par la non maîtrise de la gestion des établissements humains et l'insuffisance de la couverture des besoins de logement, parcelles, tant en qualité qu'en quantité et la prolifération des quartiers non lotis.

Face à cette situation, le Sénégal a adopté une politique soutenue en vue de parvenir à un développement harmonieux des villes. Cette politique s'est traduite par une réelle volonté de mieux adapter les méthodes de planification urbaine et les mesures juridiques aux nouvelles exigences de développement.

Il s'agit des stratégies suivantes :

- 12 adoption le code de l'urbanisme révisé pour tenir compte du contexte de la régionalisation ;
- 13 renforcement la capacité d'intervention des structures de surveillance et de contrôle de l'occupation de l'espace et des constructions en les dotant de moyens juridiques appropriés ;
- 14 mise en place une procédure définissant les conditions d'accès et d'exercice de la profession d'entrepreneurs et d'artisans de bâtiments;
- 15 harmonisation les prescriptions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement en vue d'une meilleure préservation du cadre urbain.

• Population/ Environnement/Développement durable

Il faut noter que, ce n'est qu'à partir de 1992, avec le sommet de RIO sur l'environnement et le développement que de véritables mesures juridiques ont vu le jour avec le renforcement de la législation nationale. Cependant force est de constater que des contraintes subsistent encore et sont liées à:

- la multiplicité des textes qui traitent des questions similaires ;
- la non application des textes du fait des pesanteurs socioculturelles ;
- le non respect des textes juridiques.

Pour pallier à ces limites les stratégies suivantes ont été retenues :

- 16 révision des différents codes qui traitent de la gestion des ressources naturelles (code de l'environnement, de l'eau, des forêts, des mines et de la géologie et de l'urbanisme) en vue d'introduire des écotaxes, de définir des zones à vocation et faire des études d'impact environnemental ;
- 17 implication des populations concernées dans le processus de prise de décision pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

• Régionalisation de la politique de population

La loi sur la décentralisation et son décret d'application portant transfert des compétences aux régions, communes et aux communautés rurales ne reflètent pas de façon précise la compétence population. La population en tant que compétence n'a pas été explicitée dans ses textes même si le mot population revient constamment dans ces différents articles.

Ainsi pour une meilleure prise en compte des spécificité régionales, il s'avère nécessaire de spécifier et développer le contenu du terme « population » dans les textes relatifs à la politique de décentralisation

• Etudes et de recherches

L'article 1^{er} de la loi n° 66- 59 du 30 Juin 1966 a crée le Comité de coordination des enquêtes Statistiques (COCOES) organe chargé de coordonner les activités et travaux statistiques des organismes publics et privés, d'harmoniser les concepts et définitions utilisées lors de la collecte des informations d'une part, et les codes et nomenclatures adaptés lors de l'exploitation des données, d'examiner les documents d'enquêtes qui lui sont soumis et accorder l'autorisation d'effectuer une enquête.

Cependant, ce Comité connaît des difficultés. En effet, la loi n° 66-59 du 30 Juin 1966 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique présente des lacunes (champ couvert par le COCOES incomplet, soumission au secret statistique aux seuls agents de l'administration, la faiblesse des amendes en direction des contrevenants etc..).

Face à ces difficultés il s'avère nécessaire de prendre des dispositions pour actualiser la loi ; et redynamiser la fonction de la structure.

6.12 Nouveau partenariat/coopération en population/ développement

Au cours des dernières décennies, les actions de développement se sont inscrites dans un contexte de recul de la centralité de l'Etat.

L'Etat Providence des premières années de l'indépendance a cédé progressivement du terrain au profit de l'Etat stratège.

Ainsi, la société civile organisée en réseaux, en mouvements associatifs, en groupes d'intérêt divers, exerce de plus en plus un rôle prépondérant dans les différents secteurs du développement.

Il apparaît dès lors de nouvelles formes de gestion des problèmes publics exigeant un nouveau partenariat/coopération avec les différents acteurs tant internationaux, nationaux que décentralisés.

En ce qui concerne le partenariat /coopération, il est à noter qu'au Sénégal, depuis l'adoption de la Déclaration de Politique de Population en 1988, le partenariat et la coopération avec les partenaires au développement constituent un souci majeur du Gouvernement dans la mise en œuvre de la DPP.

Pendant, en ce qui concerne le secteur privé et la société civile, ce partenariat est encore limité par un certain nombre de contraintes dont :

- 1 l'inexistence d'un cadre de concertation entre le Gouvernement, les Bailleurs de fonds, les acteurs de la société civile et le secteur privé en population/développement ;
- 2 une insuffisance des capacités humaine, technique et institutionnelle d'intervention des ONG, des organisations de la société civile ;
- 3 une insuffisance de la communication entre les pouvoirs publics et les ONG ;
- 4 un manque de complémentarité des efforts en matière de conception, de planification et de mobilisation des ressources des différents acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la DPP.

et multilatérale

En ce qui concerne la coopération multilatérale et bilatérale, malgré une assistance soutenue, celle-ci reste encore confrontée aux contraintes et difficultés particulières suivantes :

- l'insuffisance de la coordination des interventions qui ne couvrent pas tous les domaines prioritaires des politiques et programmes de population ;
- le caractère embryonnaire de la coopération sud-sud.

*19
A. Ullrich*

la faible utilisation d'opportunités de coopération sud/sud → CTPD

Par rapport à ces contraintes soulevées, les propositions d'axes stratégiques suivants ont été retenus :

- 1 promotion et/ou renforcement d'un partenariat effectif entre les secteurs public et privé, les ONG et les groupes d'action aux échelons national et local avec un contenu opérationnel dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes de population/ développement ;
- 2 définition d'un cadre de concertation entre le Gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs de la société civile en matière de population/développement ;
- 3 renforcement des capacités d'intervention (humaine, technique et institutionnelle d'intervention) des ONG et des organisations de la société civile ;
- 4 instauration d'une meilleure communication entre les pouvoirs publics et les ONG en vue de garantir une collaboration efficiente dans l'exécution de la politique de population ;
- 5 promotion de la complémentarité des efforts en matière de conception, de planification et de mobilisation des ressources des différents acteurs (Etat et partenaires) dans la mise en œuvre de la DPP .
- 6 renforcement de l'implication du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre de la politique de population ;
- 7 orientation de l'aide en population/développement vers les programmes prioritaires définis pour toutes les composantes de la politique de population ;
- 8 définition d'un cadre permettant le renforcement du dialogue entre le Gouvernement, les partenaires au développement et les autres acteurs dans le domaine population/développement ;
- 9 renforcement de la coopération décentralisée en population/développement ;
- 10 organisation et intensification de la coopération sud-sud dans le domaine population/développement.

6.13 Régionalisation de la politique de population

Le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation qui remonte à l'année 1960 et qui a connu plusieurs étapes.

L'étape de l'année 1996 marque un tournant décisif dans le processus de décentralisation avec l'avènement de la régionalisation.

La loi 96-06 portant code des collectivités locales fait de la région une collectivité locale qui vient s'ajouter à celles déjà existantes constituées par les communes et les communautés rurales.

La réforme poursuit les objectifs suivants :

- la libre administration des collectivités locales ;
- la promotion du développement local ;
- le rapprochement de l'administration des administrés.

L'entrée en vigueur de la loi sur la décentralisation en janvier 1997 a permis la mise en place d'institutions locales chargés d'appliquer le processus de régionalisation ;

La loi 96-07 portant transfert de compétences aux collectivités locales confère aux régions neuf domaines de compétence jusqu'ici exercés par l'Etat.

Cependant, ses articles et son décret d'application dans leur contenu, n'évoquent pas la population du point de vue de ses interrelations avec le développement, ils se limitent à la santé et à l'action sociale.

Par ailleurs, la notion de région comprise comme une délimitation spatiale et administrative apparaît très limitative en rapport avec les besoins d'un véritable développement régional.

En effet, le développement régional fait appel à une notion de région conçue comme un espace de développement intégré, comme un pôle de développement économique.

Ainsi l'espace régional défini dans la loi 96-07 portant transfert de compétences aux collectivités locales ne correspond pas à la notion de région du planificateur du développement.

Il importe dès lors d'intégrer dans la régionalisation de la politique de population une approche régionale, définissant la région comme un pôle de développement économique et social.

En outre, la régionalisation de la politique de population est devenue une exigence au regard des tendances lourdes et des contraintes structurelles démo-socio-économiques des différentes régions.

Le constat qui a été fait est que si rien n'est fait d'ici l'an 2010, 90% de la population vivront sur moins de 10% du territoire.

Il en résultera un déséquilibre fortement préjudiciable au développement du Sénégal.

Par ailleurs, la situation démo-socio-économique des différentes régions du Sénégal est caractérisée par des disparités multiples dont les principales sont liées en plus de l'inégale répartition de la population, au déséquilibre dans la localisation des potentialités et des niveaux d'équipements des régions.

L'axe Dakar-Thiès concentre :

- 95% des entreprises industrielles ;
- 92% de la valeur ajoutée, 87% des emplois permanents et 1/3 de la population.

En outre, le bilan de l'exécution du IX^{ème} Plan 1996/2000 indique que Dakar et Thiès reçoivent 89,3% des investissements publics.

A l'opposé, on peut mentionner une fragilisation, une dévitalisation, une désertification et un sous-équipement des zones rurales.

Ainsi, l'inégale répartition de la population sur le territoire national, le renforcement des disparités régionales en infrastructures et en équipements, la faible valorisation des ressources naturelles en

zone rurale, l'accentuation du phénomène de l'exode rural fondent l'option de région politique de population.

LES CONTRAINTES COMMUNES AUX REGIONS

L'approfondissement de l'analyse des contraintes à partir des thèmes retenus fait ressortir les problèmes suivants :

Intégration de la variable population dans le développement

- insuffisance de données démographiques au niveau régional ;
- absence de synergies entre les différentes structures intervenant dans les domaines de la population et de la planification aux niveaux régional, communal et local ;
- manque de formation des agents chargés de l'intégration de la variable population dans la planification au niveau régional ;
- absence d'objectifs démographiques quantifiés au niveau régional.

Ainsi, pour lever ces contraintes, les axes stratégiques suivants sont préconisés :

- 1 création d'une banque de données au niveau régional ;
- 2 création de synergies entre les différentes structures intervenant dans les domaines de la population et de la planification aux niveaux régional, communal et local ;
- 3 renforcement des capacités des structures et des agents chargés de l'intégration de la variable population dans la planification au niveau régional .

Population-pauvreté

- taux élevé des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté ;
- sous-emploi en milieu rural ;
- chômage élevé en milieu urbain ;
- insuffisante connaissance des interrelations population/pauvreté ;
- baisse de la production agricole ;
- faible valorisation des produits agricoles ;
- fort taux d'analphabétisme ;
- absence de stratégie intégrée de mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté au niveau régional et local.

Face à ces contraintes, les stratégies suivantes sont retenues :

- 1 élaboration de plans régionaux de lutte contre la pauvreté ;
- 2 promotion de l'emploi en milieu urbain et rural notamment par le financement des micro-projets proposés par les régions dans le cadre du Programme de Lutte contre la Pauvreté ;
- 3 mise en œuvre d'études pour mieux appréhender les interrelations entre population et pauvreté ;
- 4 accroissement de la production agricole en diversifiant et en intensifiant les systèmes de productions ;
- 5 valorisation des produits agricoles par le relèvement des prix aux producteurs ;

- 6 généralisation des programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- 7 mise en œuvre d'un programme intégré dans la lutte contre la pauvreté.

10

Population – Emploi

Contraintes :

- insuffisance d'unités industrielles de transformation agricole ;
- absence d'une agence régionale chargée des problèmes d'emplois ;
- insuffisance des formations pour développer l'esprit d'entreprise ;
- insuffisance de financements adaptés aux PME, PMI et aux activités artisanales ;
- insuffisance d'industries agro-alimentaire ;
- développement peu important des petits métiers de réparation d'équipements agricoles ;
- absence d'un fonds régional d'appui et de garantie pour l'accès des femmes et des jeunes au crédit ;
- insuffisante implication des émigrés et autres opérateurs économiques vers des actions de développement ;
- absence de possibilités de financement adaptées porteuses d'emploi et génératrices de revenus.

Stratégies :

- 1 création d'unités de transformation agricole
- 2 création d'une agence régionale pour l'emploi
- 3 promotion des services agricoles
- 4 promotion de l'entrepreneuriat rural par la mise en place d'un programme de promotion de l'emploi local et rural
- 5 adaptation des systèmes de financement en direction des PME et PMI et de l'artisanat
- 6 promotion d'industries locales de production (agro-alimentaire) et de réparation d'équipements agricoles
- 7 création d'un fonds régional d'appui et de garantie pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes au crédit
- 8 constitution des ASC en des GIE plus éligibles aux financements
- 9 orientation des flux financiers importants des émigrés et autres opérateurs économiques vers des actions de développement
- 10 développement des formes de financement accessibles et adaptées porteuses d'emploi et génératrices de revenus substantiels
- 11 développement de l'entrepreneuriat technique professionnel et rural en adéquation avec les potentialités et les possibilités de production
- 12 promotion d'opérateurs économiques de base et développement de l'artisanat à l'échelle régionale.

Promotion de la famille et des groupes-cibles

Contraintes :

- paupérisation des familles et l'effritement des valeurs culturelles « positives » telles que la solidarité intrafamiliale ;
- effets néfastes du tourisme notamment dans les régions de Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor et Dakar ;
- problème des enfants en situation de risque (enfants de la rue, enfants travailleurs, etc...) ;
- problème de la prise en charge sanitaire des anciens ;
- problème de la formation professionnelle et technique des jeunes ;
- manque d'infrastructures socio-éducatives pour les jeunes.

Stratégies :

- 1 promotion socio-économique des familles et développement de la solidarité intra-familiale ;
 - 2 développement de mesures socio-éducatives pour la sauvegarde des familles et groupes-cibles vulnérables contre les effets néfastes du tourisme ;
 - 3 mise en œuvre de mesures de protection à l'endroit des enfants de la rue et des enfants travailleurs en situation de risque ;
 - 4 promotion de la santé des anciens ;
 - 5 développement de la formation professionnelle et technique des jeunes ;
 - 6 création d'équipements socio-éducatives pour les jeunes.
- Accès aux services sociaux de base et aux services.*

Migration/Urbanisation Aménagement du territoire

Contraintes :

- sous-développement régional et la macrocéphalie de certaines régions ;
- exode vers les centres urbains ou périurbains ;
- non-appropriation du SRAT par les collectivités locales ;
- problème de délimitations des collectivités locales et 'absence de cadastre rural ;
- manque de plans directeurs d'urbanisme et de référence pour certaines villes ;
- recul des activités de productions rurales.

Stratégies :

- 1 meilleure répartition des investissements ;
- 2 régionalisation du PTIP, élaboration et exécution des PRDI ;
- 3 mise en place de programmes susceptibles d'atténuer l'exode rural ;
- 4 réforme de la loi sur le domaine national ;
- 5 recherche d'une meilleure articulation entre les SRAT et les plans régionaux ;
- 6 création d'un cadre de concertation regroupant tous les acteurs pour une délimitation précise des collectivités locales et la mise en place d'un plan cadastral rural ;
- 7
- 8 élaboration des plans directeurs d'urbanisme pour toutes les villes ;
- 9 application des mesures d'incitation adoptées par le pays et destinées à promouvoir les activités de production rurale.

Etudes et recherches :

Contraintes :

- insuffisance des ressources financières et le manque d'experts de haut niveau dans le domaine de la recherche en population/ développement ;
- faible enregistrement des faits d'état-civil ;
- absence de banques de données régionales sur population/développement ;
- insuffisance d'études qualitatives sur les comportements socio-démographiques de certains groupes ethniques.

Stratégies :

- 1 augmentation des ressources financières destinées aux études et recherches et formation des cadres régionaux dans le domaine de la recherche en population/développement ;
- 2 amélioration de l'enregistrement des faits d'état-civil ;
- 3 création de banques de données régionales en population/développement
- 4 promotion d'études qualitatives sur les comportements socio-démographiques sur les comportements de certains groupes ethniques.

Les contraintes spécifiques aux régions :

Cette partie porte sur des contraintes et stratégies spécifiques à chaque région. Elles sont présentées dans les tableaux suivants :

Contraintes spécifiques aux régions

REGIONS	Santé de la reproduction		Population/Pauvreté	
	Contraintes	Stratégies	Contraintes	Stratégies
DAKAR	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence et sous-équipement des structures sanitaires dans les zones de banlieue - Insuffisance du suivi et du système d'informations sanitaires en particulier dans le privé - Impact des migrations sur la propagation du SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des structures sanitaires dans les zones de banlieue - Amélioration du suivi et du suivi et du système d'informations sanitaires en particulier dans le privé - Mettre en place des structures de surveillance des migrations et leurs conséquences sur la SR - Renforcement des programmes d'IEC 	<ul style="list-style-type: none"> - Fort taux de dépendance du département de Matam des transferts effectués par les émigrés - Faiblesses des capacités des organisations locales - TROP faible couverture sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des sources de revenus et réorientation des investissements des émigrés dans des activités productives - Le renforcement des capacités des organisations locales - Accroissement des structures sanitaires, de la couverture en personnel de qualité et amélioration de l'accessibilité financière
SAINT-LOUIS				
TAMBACOUNDA	<ul style="list-style-type: none"> - Prévalence des MST/SIDA élevé - Pratique de l'excision encore vivace - Non prise en compte des besoins des adolescents et des personnes âgées en SR 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de structures pour la prise en charge des besoins des adolescents et des personnes âgées 		
KAOLACK DIOURBEL			<ul style="list-style-type: none"> - Trop faible taux de scolarisation notamment celui des filles - Régression des activités de production rurale - Insuffisant appui à l'artisanat local 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une bonne sensibilisation des populations pour lever les barrières socio-culturelles qui empêchent les parents à inscrire leurs enfants à l'école et particulièrement les filles - Relancer l'agriculture et promouvoir des activités génératrices de revenus - Relever le niveau de formation et de qualification des jeunes - Renforcement des activités artisanales porteuses (exp. coordonnes de Mekhé)
THIES				

KOLDA	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des programmes d'EVF en milieu scolaire et extra scolaire - Absence de structures en SR pour la couverture des grands marchés hebdomadaires (Diaobé et Saikigné) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'équipes mobiles d'intervention d'urgence pour la couverture des grands marchés hebdomadaires de la région - Rendre fonctionnel les centres d'orientation et d'information dans les établissements secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité entraînant de fréquents déplacements des populations dans la région - Le manque d'unités industrielles pourvoyeurs d'emplois et permettant la transformation des produits sur place - La mauvaise gestion des ressources naturelles, aggravée par l'érosion et la sur-exploitation par l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la sécurité des populations et le long des frontières locales dans la région - La création d'industrie de transformation des productions locales dans la région - L'amélioration de la gestion des ressources par la sensibilisation, la formation et l'équipement des populations et des services d'encadrement - Faire des investissements productifs dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture pour relever le niveau de revenu des populations - Soutien aux producteurs ruraux et appui à l'intégration des activités agro-pastorales - Exploitation des potentialités maritimes de la zone de Potou - Aide aux familles d'accueil et aux personnes déplacées - Retour de la paix et intensification des investissements
LOUGA			<ul style="list-style-type: none"> - Faible intégration des activités agricoles et pastorales en tant que première région pastorale du pays - Faible mise en valeur des potentialités offertes par la zone maritime, de Lompoule à Potou - Insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des investissements productifs dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture pour relever le niveau de revenu des populations - Soutien aux producteurs ruraux et appui à l'intégration des activités agro-pastorales - Exploitation des potentialités maritimes de la zone de Potou - Aide aux familles d'accueil et aux personnes déplacées - Retour de la paix et intensification des investissements
ZIGUINCHOR	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de réfugiés et personnes déplacées - Faible implication des religieux dans le débat sur la SR - Prédominance de la médecine traditionnelle - Absence de structures de prise en charge des besoins jeunes et adolescents en SR 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des études sur l'impact de la crise sur la SR des populations - Impliquer le secteur privé dans les programmes de SR - Impliquer les leaders religieux dans le débat sur la PF - Renforcer la collaboration entre acteurs de la médecine traditionnelle et la médecine moderne - Mise en place de centres conseil - Renforcement des activités IEC 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement des familles d'accueil des personnes déplacées - Réduction des espaces de production par le sel, les mines, la destruction des infrastructures et l'arrêt des projets - Trop faible accès aux infrastructures de base - Salinisation des terres de culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement des familles d'accueil des personnes déplacées - Réduction des espaces de production par le sel, les mines, la destruction des infrastructures et l'arrêt des projets - Trop faible accès aux infrastructures de base - Salinisation des terres de culture
FATICK			<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès des populations aux services sociaux et infrastructure de base - Augmenter la productivité agricole par une mise en place de systèmes de production intensifs dans l'agriculture et l'élevage et par une amélioration de la qualité des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès des populations aux services sociaux et infrastructure de base - Augmenter la productivité agricole par une mise en place de systèmes de production intensifs dans l'agriculture et l'élevage et par une amélioration de la qualité des sols

REGIONS	Population/Emploi		Promotion de la famille	
	Contraintes	Stratégies	Contraintes	Stratégies
DAKAR	-		- Trop forte ampleur du phénomène des enfants en situation de risques et de la délinquance juvénile	- Renforcement des actions en faveur des enfants en situation de risques et de la délinquance juvénile
SAINT-LOUIS	- insuffisance exploitation et valorisation des potentialités locales (vallées et barrages)	- exploitation des opportunités offertes par les vallées et les barrages au profit des jeunes	-	-
TAMBACOUNDA	- insuffisante mise en valeur des richesses minières - insuffisante exploitation des potentialités agricoles - insuffisante exploitation des possibilités offertes par la colonisation des terres neuves - insuffisance dans le financement des micro projets	- renforcement de l'exploitation des richesses minières de la région - renforcement de la mise en œuvre des potentialités agricoles de la région - renforcement des actions d'informations pour une plus grande colonisation des terres - renforcement de l'appui accordé aux actions des mutuelles comme la Caisse Mutuelle d'Epargne et Crédit des artisans de Tambacounda	- manque de structures de formation professionnelle des jeunes.	- promotion de la formation professionnelle des jeunes - mise en valeur des potentialités agricoles, minières et touristiques de la région pour lutter contre le chômage des jeunes :
KAOLACK	g		- prostitution et sexualité précoce des jeunes :	- sensibilisation des jeunes sur les IST et le SIDA
DIOURBEL	- insuffisance des structures de formation professionnelle et faible qualification des demandeurs d'emploi (75% d'entre eux sont des manoeuvres)	- développement de centres de formation professionnelle	-	-
THIES KOLDA	- inexistence au niveau régional de tissu industriel pour le traitement sur place de productions locales	- promouvoir des unités industrielles ou semi-industrielles de conservation et de transformation des produits agricoles, forestiers et d'élevage	- précarité de la situation des veuves-chefs de ménages ; - problème des réfugiés et personnes déplacées liés à la crise casamançaise ;	- prise en compte des groupes vulnérables (veuves, handicapés, enfants en situation difficile, personnes déplacées, etc...) dans les programmes de lutte contre la pauvreté
LOUGA	- faiblesse des investissements dans le secteur agro-industriel et pastoral	- mise en place d'industries de transformation des produits locaux	-	-

<p>ZIGUINCHOR</p> <ul style="list-style-type: none"> - insuffisance des opportunités d'emploi - exode vers les centres urbains - réduction des espaces de production par le sel, les mines, la destruction des infrastructures, arrêt des projets du à l'insécurité dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> - désenclaver la région par des réseaux de communication - mettre en valeur les vallées des barrages d'affiniam, de guidal, de baïla, de kamobeul pour accroître les superficies cultivables - poursuivre la lutte contre la salinisation dans les vallées diégoune, karongue, badiana, kajinoi, katouché, kagnout - réhabiliter la sodizi et les unités industrielles fermées 	<ul style="list-style-type: none"> - précarité des conditions de vie des personnes déplacées, des réfugiés et de leurs familles d'accueil ainsi que des victimes des mines : - déchirure dans les familles avec les phénomènes de suspicion, dénonciation et disparition d'individus consécutifs à la rébellion ; - problème de réinsertion des rebelles repentis ; - apparition de handicaps chez les victimes des mines ; 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de programmes d'amélioration des conditions de vie et de sécurité des groupes vulnérables (réfugiés, personnes déplacées et leurs familles d'accueil et victimes des mines) - mise en place d'un programme de réinsertion des rebelles repentis ; - déminage de la région de Ziguinchor.
<p>FATICK</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux d'industrialisation faible - sous-emploi chronique en milieu rural - inexistence de structures de financement - Inexistence d'une inspection du Travail - Absence de formation des artisans - Inexistence de centres de formation et d'établissements d'enseignement technique et professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation des unités industrielles à kahone et djifer - favoriser la création de petites unités locales de production - développer la vocation touristique de la région par la création d'unités touristiques - valoriser la terre par un accès aux intrants et au crédit pour les paysans - créer une inspection de travail - développer la formation des artisans locaux 		

REGIONS	Nouveau partenariat/Coopération		POPULATION, ENVIRONNEMENT	
	Contraintes	Stratégies	Contraintes	Stratégies
DAKAR			<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des infrastructures et ruralisation de certains quartiers Pollutions atmosphérique et sonore Pollution de la nappe phréatique Pollution industrielle et déchets domestiques Surexploitation du sable marin et avancée de la mer Bidonvillisation 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité d'intervention des services et création d'usines de traitement des ordures et des eaux usées Incitation à l'usage d'emballages en papier à la place du plastique Réinstallation des migrants dans des conditions acceptable Restauration des quartiers spontanés
SAINT-LOUIS	<ul style="list-style-type: none"> absence de prise en compte des questions de population au sein de certaines cellules nouvellement mises en place chargées des problèmes de développement 	<ul style="list-style-type: none"> intégration des questions de populations dans les nouvelles cellules chargées de développement (agence de développement communautaire/adc) 	<ul style="list-style-type: none"> impact néfaste des intrants chimiques sur l'environnement et dans l'agriculture Régression inquiétante de la biodiversité Inondations fréquentes, avancée de la mer Erosion et gestion du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance et réglementation de l'utilisation de ces produits Mesures spéciales de sauvegarde de Djoudj et autres ères protégées de la région Investissements spéciaux destinés à lutter contre les risques naturels
TAMBACOUNDA			<ul style="list-style-type: none"> Déforestation et feux de brousse Surpâturage avec la transhumance accentuant la dégradation des écosystèmes Agressions contre le parc de Niokolo-Koba (braconnage sur exploitation des ressources) salinisation des terres et insalubrité 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention des nuisances et gestion rationnelle des éco-systèmes Définition d'espaces de pâturage et de parcours du bétail
KAOLACK				<ul style="list-style-type: none"> Instauration d'un système de prévision des effets environnementaux
DIOURBEL	<ul style="list-style-type: none"> Faible présence d'ONG insuffisante exploitation des opportunités offertes par l'émigration 	<ul style="list-style-type: none"> améliorer le niveau d'intervention des ONG internationales en rendant plus attractive la région de Diourbel organisation des ressortissants de la région en vue de relever le niveau des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de cadre de concertation entre différents acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de la dimension environnementale dans le processus de planification régionale et locale
THIES			<ul style="list-style-type: none"> Pollution industrielle et minière, raréfaction des ressources halieutiques dans les zones de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PRAE
KOLDA LOUGA			<ul style="list-style-type: none"> Apparition d'un nouveau profil épidémiologique dans les vallées Pollutions chimiques de la SPIA 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoyance et surveillance épidémiologiques Mise en application du PRAE

ZIGUINCHOR		<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de la coopération décentralisée à cause de la crise qui sévit dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'installation d'un climat social paisible et sécurisant pour inciter le retour des partenaires au développement dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition progressive de la mangrove, de la palmeraie, de la rônèraie et braconnage - Exploitation irrégulière des carrières - Développement inquiétant de la culture du cannabis 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un programme d'IEC et mise en œuvre du PRAE - Incitation à des cultures de substitution des cultures génératrices de revenus
FATICK		<ul style="list-style-type: none"> - <i>q</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - développement d'activités de plaidoyer au profit de la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Sainisation et risques liés à l'avancée de la mer sur les îles du Saloum 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de barrage anti-sel - Protection côtière

REGIONS	Migration/Urbanisation		ETUDES ET RECHERCHES	
	Contraintes	Stratégies	Contraintes	Stratégies
DAKAR	<ul style="list-style-type: none"> - Développement anarchique de la capitale - Rareté de l'espace - Insécurité - Problèmes de transport 			
SAINT-LOUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un programme d'aménagement pour la sauvegarde du littoral de Saint-Louis - Une forte concentration de la population urbaine dans la capitale et la ville de Richard-Toll - Un dépeuplement du Diéri avec le développement des aménagements hydro-agricoles dans le walo 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une réglementation spécifique pour l'aménagement et la sauvegarde du littoral de Saint-Louis - Une politique de redéploiement des activités économiques et d'équipements de certains établissements de la partie orientale (départements de Podor et de Matam) pour freiner le départ massif des populations - La mise en place de mesures incitatives de repeuplement du Diéri 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisante implication de l'Université de Saint-Louis dans la conception des programmes d'études et leur mise en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure implication de l'université de Saint-Louis dans la conception des programmes d'études et leur mise en oeuvre
TAMBACOUNDA	<ul style="list-style-type: none"> - Intensité de la migration internationale notamment dans le département de Bakel - L'enclavement de la région - Limite importante à la promotion économique et social de la région - Dispersion des établissements et faiblesse de la taille de leur population - L'existence des grandes endémies comme l'onchocercose, le goître, le ver de guinée et la tripanosomiase qui freine le peuplement 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement de l'épargne des migrants vers des projets porteurs - Prise de mesures spéciales pour développer la région 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance d'études sur les déterminants des comportements démographiques des bassaris et des bédiks 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'études qualitatives sur les bassaris et les bédiks
KAOLACK	<ul style="list-style-type: none"> - Disparités dans la répartition spatiale de la population - notamment la forte concentration des populations dans le département de Kaolack 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un relais régional à Nioro qui servira de courroie de transmission entre la capitale régionale et le monde rural - Création de relais communaux (Koungheul, Gandiaye, Ndoiffane) et création de nouvelles villes 		
DIOURBEL	<ul style="list-style-type: none"> - Dépeuplement de certains établissements humains de la région au profit de Touba en particulier 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des moyens de fixation des populations 		

THIES	<ul style="list-style-type: none"> - Emigration notamment vers Dakar surtout humain 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des micro-projets économiques générateur de revenus pour fixer les populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un observatoire régional des phénomènes migratoires, d'urbanisation et d'aménagement du territoire - Organisation de la création de nouveaux villages 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'études sur les flux migratoires et sur les marchés hebdomadaires (Diabobé et Saïlkégné)
KOLDA	<ul style="list-style-type: none"> - La création irrégulière et anarchique de villages par les venues du nord 	<ul style="list-style-type: none"> - Sédentarisation des éleveurs par l'implantation de grands projets de développement - Investissement de l'épargne des migrants vers les projets porteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance d'études sur les flux migratoires entre les pays frontaliers et Kolda qui est une région- carrefour ; - insécurité qui limite la recherche dans certaines parties de la région ; - insuffisance d'études sur les marchés hebdomadaires tels que les « Iouma » de Diabobé et Saïlkégné 	<ul style="list-style-type: none"> - promotion de la recherche sur les conditions de vie des groupes vulnérables
LOUGA	<ul style="list-style-type: none"> - Forte mobilité des populations (nomadisme et transhumance des peuls) transhumance) - Dépeuplement de certaines zones au profit de cette migration interne et internationale (Darou Mousty et Touba) 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la paix - Allègement de la procédure de la traversée du fleuve Gambie et envisager le désenclavement de la région - La construction d'un pont et de l'aéroport de Tobor 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de données sur les conditions de vie des groupes vulnérables(réfugiés, déplacés,etc...) - gel des activités de recensement, de collecte de données statistiques et socio-démographiques dans certaines parties de la région, à cause de l'insécurité. 	
ZIGUINCHOR	<ul style="list-style-type: none"> - Fort taux de migration interne due à la crise politico-militaire - Macrocéphalisation de la ville de Ziguinchor (5.5 fois plus grande de Bignona) et répartition déséquilibrée des établissements humains dans la région - Enclavement de la région par rapport au reste du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - L'incitation des émigrés de la région à l'effort de développement de leurs terroirs. - Mesures de rééquilibrage de l'occupation de l'espace en prenant en compte les aspects sociologiques 		
FATICK	<ul style="list-style-type: none"> - Immigration interne et internationale et vieillissement de la population agricole - Conflits nés de la nécessité de satisfaire les besoins croissants en zones de culture et de pâturage 			

7. Cadre institutionnel de la politique de population du Sénégal

La politique de population est mise en œuvre à travers plusieurs organes créés aux niveaux national et régional.

7.1 Niveau national

Les organes participant à la mise en œuvre de la politique de population sont les suivants :

- un organe de décision :

Le Conseil National de la Population et des Ressources Humaines présidé par le Chef de l'Etat. Le décret organisant la Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines (CONAPORH) indique que les recommandations en matière de politique de population sont examinées lors du Conseil National.

- une structure consultative nationale :

La CONAPORH a vocation d'assister le Gouvernement dans la définition de la politique en matière de population. Cette commission est créée auprès du Ministre du Plan qui en assure la présidence. Le Directeur de la Planification des Ressources Humaines en est le secrétaire.

- Un organe de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation :

La Direction de la Planification des Ressources Humaines du Ministère du Plan propose la politique en matière de population en rapport avec les autres services concernés.

- plusieurs structures d'exécution dont les principales sont :

1. Le Ministère chargé de la Santé
1. Le Ministère chargé de la Famille
2. Le Ministère chargé de la Jeunesse
3. Le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
4. Le Ministère chargé des Sénégalais de l'Extérieur
5. Le Ministère chargé de l'Emploi
6. Le Ministère chargé de l'Education Nationale
7. Le Ministère chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat
8. Le Ministère chargé de l'Environnement.

Les posts et programmes

- des structures nationales d'études et de recherche

Le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction de la Prévision et de la Statistique) chargé essentiellement de la collecte et de l'analyse des données démographiques ;

Les Universités de Dakar et de Saint-Louis, l'Institut Fondamental d'Afrique (Cheikh Anta Diop), L'Ecole Nationale d'Economie Appliquée, les écoles nationales de formation, le Centre de Suivi Ecologique (CSE), le CODESRIA, le CRDI, l'IRD ex-Orstom, l'UEPA, l'Institut de formation et de recherche pour la Santé de la reproduction et la population (Cheikh Anta Diop), Institut de formation pour la Santé de la reproduction et d'autres structures ayant des programmes importants de recherche dans le domaine socio-économique et la population.

- des structures d'étude et de recherche en coopération

Dans le cadre de la coopération scientifique bilatérale ou multilatérale, des structures de recherche étrangères mènent ou soutiennent des programmes de recherche en matière de population au Sénégal.

*Accès au
de l'Etat-
national*

→ Analyse du cadre institutionnel

→ Opération... sur un meilleur post chargé de la recherche et de la pol. de popul.

→ le leadership attendu des acteurs capables de la articulation entre les secteurs

69

Eu égard à l'approfondissement de l'option de décentralisation avec l'adoption récente de textes juridiques dans ce domaine, le PAIP s'orientera vers une prise en charge plus accentuée des spécificités régionales au cours de son élaboration.

Par sa conception et ses objectifs, le PAIP est conçu comme un support intégrant tous les programmes de population mettant en oeuvre la DPP au cours d'une période quinquennale.

Le PAIP est également conçu comme un cadre devant rationaliser toutes les interventions en matière de population définies dans une période quinquennale doit demeurer un cadre ouvert auquel les partenaires au développement doivent inscrire leurs programmes d'actions.

Il doit alors être flexible et revêtir un caractère officiel pour bénéficier du consensus nécessaire pour sa validation par le Gouvernement et les partenaires au développement.

8.1 Programmation

Après l'adoption de la DPP en 1988, deux PAIP ont été mis en oeuvre. L'exécution des deux PAIP a permis d'aboutir à d'importants résultats portant sur la baisse de l'indice synthétique de fécondité (6,6 à 5,7 en 1997) à l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables (femme, jeune, enfant) à une meilleure connaissance des interrelations population/développement.

Cependant, des contraintes continuent de subsister en ce qui concerne la programmation de la mise en oeuvre de la DPP.

En effet, les activités mentionnées dans les différents PAIP ne sont pas suffisamment décentralisées et ne prennent donc pas en compte les besoins des collectivités locales.

Les interventions des partenaires au développement ne sont pas toujours bien articulées aux PAIP.

Pour remédier aux différentes contraintes identifiées, il importe de mettre en oeuvre la stratégie suivante :

- décentralisation du processus d'élaboration et de mise en oeuvre du PAIP.

8.2 Financement

La structure des financements des deux grands Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PAIP) qui ont permis au cours de la décennie 1988/1999 de mettre en oeuvre les grands axes stratégiques de notre politique de population consacre un mécanisme d'intervention de l'Etat dans le financement des programmes de population, qui relègue ce dernier à un rôle de second plan, dont la contribution appelée « contrepartie de l'Etat » est destiné à accompagner le financement d'un partenaire au développement.

Par ailleurs, bien que la mise en oeuvre du 2^{ème} PAIP (1992/1996) ait été menée dans un contexte démocratique, pluriel qui a favorisé l'éclosion d'une société civile plus organisée avec l'apparition de plusieurs acteurs plus perceptibles aux problèmes de population, son financement par contre, n'a pas bénéficié d'un concours notable de ces derniers et en particulier, du secteur privé et des collectivités décentralisées.

Les contributions des populations très peu importantes ont été notées seulement dans le secteur santé.

Cependant, la dévaluation intervenue en début de l'année 1994, comme mesure d'ajustement global de l'économie ainsi que le retour à une planification reposant sur une double démarche rétrospective et prospective alliant le court, le moyen et le long terme a permis de rétablir les grands équilibres macro-économiques ainsi que la relance de la croissance économique.

La DPP actualisée est ainsi exécutée dans un contexte d'assainissement progressif de l'économie, de croissance économique, d'amélioration de la qualité de la politique macro-économique et du maintien du cap des réformes structurelles (libéralisation, promotion du secteur privé, amélioration de la compétitivité de l'économie).

Ainsi, l'Etat et les collectivités décentralisées devront progressivement instaurer un leadership dans le financement des programmes de population pour mettre l'accent sur les axes qu'il juge prioritaires, l'intervention des partenaires au développement devant alors être complémentaire de celle de l'Etat.

En outre pour atteindre une complémentarité des sources de financement, le plan d'action de Caire de 1994 recommande de se tourner davantage vers la coopération sud-sud et de recourir à de nouvelles formules de mobilisation des contributions du secteur privé, en association avec les ONG.

Par rapport à ces différentes contraintes, problèmes et recommandations, les stratégies suivantes sont retenues :

- établissement du leadership de l'Etat dans le financement des programmes de population en portant sa contribution à au moins 2/3 des financements recherchés ;
- renforcement des contributions des acteurs de la société civile et du secteur privé dans les programmes de population et promotion des contributions des acteurs de la société civile et du secteur privé ;
- orientation des financements des partenaires au développement pour une répartition équilibrée des financements des programmes de population ;
- développement des financements des collectivités locales dans la mise en oeuvre de la DPP ;
- développement de modalités de prise en compte des opportunités offertes par la coopération sud-sud dans le financement des programmes de population.

8.3 Suivi/évaluation

La Déclaration de Politique de Population (DPP) adoptée en avril 1988 n'avait pas défini ses propres mécanismes de suivi et d'évaluation.

La seule référence dans ce domaine portait sur les réunions prévues tous les deux ans du Conseil National de la Population et des Ressources Humaines présidée par le Chef de l'Etat pour faire le point sur l'état d'exécution de la politique de population.

Ainsi si la DPP adoptée en 1988 réglait le cadre institutionnel adéquat pour faire le suivi de l'exécution de la politique de population, il reste que les mécanismes internes de ce suivi et évaluation définis sur la base d'une démarche méthodologique intégrant les indicateurs de suivi et de résultats appropriés, les acteurs et leurs modalités d'intervention n'étaient pas formalisées.

Le travail de formalisation du cadre de suivi et d'évaluation de la DPP actualisée s'est avéré donc nécessaire pour disposer des principaux résultats et acquis de la mise en oeuvre de la DPP définis sur la base d'indicateurs déjà adoptés. A cette fin, la stratégie suivante est retenue :

- définition d'une méthodologie consensuelle de suivi et d'évaluation périodique de la mise en oeuvre de la politique de population.